

VILLAGE DE FOREZ

issn-0241-6786

chronique

de la

PAUVRETE et des **MISERES**

dans le

MONTBRISONNAIS

au debut du

SECOND EMPIRE

(1852-1858)

Joseph BAROU

présentation : Claude LATTA

supplément au N° 12

novembre 1982

PRESENTATION

Depuis plus d'un demi-siècle le champ de la recherche historique s'est progressivement élargi et enrichi. L'histoire elle-même s'est décloisonnée et ouverte aux apports des autres sciences humaines. Elle a étudié l'économie et la société, elle a essayé d'appréhender la vie des hommes d'autrefois dans leurs travaux, leurs mentalités, leurs souffrances et leurs révoltes : la vie de tous les hommes, y compris ceux que l'on rangeait, un peu dédaigneusement, dans la catégorie du "petit peuple" ou du "menu peuple", y compris les pauvres et les "marginiaux", car une société se définit aussi par ceux qu'elle exploite ou qu'elle rejette.

Le travail que *Village de Forez* est heureux de publier participe de ce nouvel état d'esprit. Il représente un véritable travail d'historien, consciencieux et méthodique dans les recherches qu'il a fallu mener, citant des sources vérifiables, abordant tous les aspects d'un sujet, défrichant une zone que l'histoire locale n'avait pas encore explorée.

Cette *Chronique de la pauvreté et des misères dans le Montbrisonnais au début du second Empire* est bien circonscrite dans l'espace - la région de Montbrison, parfois un peu au delà - et dans le temps - les six premières années de l'Empire, ce que les historiens ont coutume d'appeler l'Empire autoritaire.

C'est un tableau complet et varié qui nous est présenté : tableau de la misère urbaine, mais aussi de celle des campagnes, parfois négligée car les historiens ont souvent étudié davantage la condition ouvrière au XIXe siècle. Tableau qui évite à la fois le double écueil du misérabilisme larmoyant et de la sécheresse statistique sans refuser l'émotion qui naît des faits eux-mêmes et le commentaire personnel qui enrichit et suscite notre réflexion.

Rappelons brièvement quel était, au plan national, le climat politique et la situation économique et sociale pendant la période qui est étudiée : Napoléon III, après avoir, par le coup d'état du 2 décembre 1851, étranglé la République qu'il avait juré de servir, lançait le pays dans la voie du développement économique au profit d'une bourgeoisie entreprenante et conquérante. A l'intérieur l'ordre régnait et les affaires marchaient bien, même si leur succès ne profitait pas également à tous. A l'extérieur les victoires - celles de Crimée, par exemple - et les conquêtes coloniales tentaient de faire oublier aux Français, en flattant leur nationalisme, qu'ils avaient perdu les libertés conquises en 1848. A Paris - que les travaux d'Hausmann commençaient à transformer - la "Fête impériale" étalait son luxe tapageur et un peu frelaté.

Le travail de Joseph Barou nous fait découvrir dans la réalité vivante d'une petite ville provinciale et de son environnement rural tout un monde de la misère et de l'indigence : celui, par exemple, des enfants abandonnés ou envoyés trop tôt au travail ; celui des familles sans ressources parce que le père a été victime d'un accident du travail ; celui des ouvriers trop mal payés et victimes d'un chômage saisonnier et qui, parfois, ne résistaient pas à la tentation

de chaparder un sac de blé ou quelques pains (on n'est pas loin du Jean Valjean de Victor Hugo !) ; celui des soldats qui effectuaient alors sept ans de service et qui dans un moment de "cafard" se suicidaient - cas plus fréquents qu'on ne pourrait le croire.

L'auteur aborde aussi l'étude des mentalités : attitude des différentes couches sociales face à la misère ; attitude du conseil général de la Loire et du conseil municipal de Montbrison, attitude de l'Eglise : au total un mélange curieux de fermeté et de charité, de bonne conscience et de cynisme (on voit par exemple le préfet de la Loire se réjouir de ce que l'épidémie de choléra ait allégé les charges du département, en 1854, enlevant "30 femmes à l'asile de Clermont" où les aliénées étaient dirigées !).

Il faut aussi savoir gré à l'auteur de ne pas s'être contenté d'affirmations générales mais d'avoir prouvé ce qu'il avançait par des statistiques suggestives et surtout par le récit de nombreux faits divers, tirés généralement de la presse de l'époque. Ces faits divers font revivre pour nous tout un peuple, avec les noms de personnes et de lieux qui permettront peut-être à certains lecteurs de faire le lien avec des événements dont le souvenir a été transmis par la tradition orale, celle des villages et des familles.

L'évocation de nombreux destins individuels fait d'ailleurs naître du récit une émotion vraie : on ne peut oublier facilement, par exemple, le texte de ces billets que les mères épinglaient aux vêtements de l'enfant que la misère les poussait à abandonner et par lequel elles essayaient de faire excuser leur geste, indiquaient si l'enfant était baptisé ou non, demandaient enfin que l'on en prît soin. Ce phénomène des abandons d'enfants (395 à Montbrison entre 1849 et 1858, soit 19,2 % des naissances enregistrées à l'état-civil) est particulièrement impressionnant et révélateur de l'état d'une société.

Toute cette misère ainsi mise à nu nous aide aussi à comprendre pourquoi, dans ce même XIXe siècle, tant de révoltes ont éclaté, tant d'hommes se sont soulevés pour un monde meilleur, pourquoi tant de penseurs, de Saint-Simon à Jaurès, ont essayé de jeter les bases d'un monde nouveau.

Mais beaucoup d'autres questions sont abordées dans le récit de J. Barou : laissons donc le lecteur en découvrir la richesse.

Claude LATTA

CHRONIQUE
DE LA PAUVRETE ET DES MISERES
DANS LE MONTBRISONNAIS AU DEBUT DU SECOND EMPIRE

I - QUELQUES ASPECTS DE LA PAUVRETE AU MILIEU DU XIX^e SIECLE

A- LE MONTBRISONNAIS

Premier janvier 1852 : depuis un mois le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte a mis fin à la seconde République. Une ère de développement économique et de prospérité commence avec le second Empire. Qu'en est-il pour le Montbrisonnais ?

Peu secoué par les évènements politiques nationaux, Montbrison reste tourné sur lui-même. Avec la garnison, les prisons, l'hospice, les pensionnats de demoiselles et le petit séminaire, la préfecture de la Loire ne totalise qu'un peu plus de huit mille habitants (1), alors que St-Etienne en compte déjà dix fois plus (2). C'est pourtant la seule ville de quelque importance au centre d'une vaste zone rurale, mais l'essor industriel de la région stéphanoise ne l'atteint pas (3).

La vie reste difficile pour une fraction importante de la population du Montbrisonnais, tant en ville que dans la campagne voisine. De nombreux faits divers relevés dans la presse locale, Le *Journal de Montbrison* pour l'essentiel, de janvier 1852 à décembre 1856, ont pour toile de fond la misère. Ils nous révèlent concrètement des aspects de la dure existence de nombre de petites gens durant cette période.

B- DES MAUX APPARENTS : L'INDIGENCE ET LA MENDICITE

L'INDIGENCE

Dans une lettre pastorale donnée le 2 décembre 1855 et lue le dimanche suivant dans toutes les églises du diocèse, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, dépeint les pauvres *qui couchent sur un peu de paille, ou sur la terre nue, les membres glacés par le froid, amaigris par la faim, déformés souvent par les infirmités. Ils voient auprès d'eux une épouse languir et s'épuiser ; ils entendent les cris des enfants qui demandent en pleurant un morceau de pain...* Le prélat noircit-il le tableau ?

(1) Au recensement de 1851, Montbrison compte 8047 h. dont 1612 personnes comptées à part (garnison, hospice, prisons, pensionnats et petit séminaire de la ville).

Au recensement de 1856, après le départ de la préfecture, la population n'est plus que de 7456 h. dont 1397 comptés à part.

(2) St-Etienne passe de 78 189 h. en 1851 à 99 677 h. en 1856.

(3) En 1855 l'arrondissement de Montbrison a 132 116 h. Treize communes ont plus de 2000 h. Ce sont :

Montbrison	8047	Sury	2701
Panissières	4047	St-Just	2560
Usson	3736	Périgneux	2545
Chazelles-sur-Lyon	3272	St-Maurice-en-G.	2516
St-Galmier	2952	St-Bonnet-le-Ch.	2108
Feurs	2943	St-Marcellin	2018
St-Rambert	2759		

En 1853, 134 ménages sont officiellement inscrits sur les listes du bureau de bienfaisance de Montbrison. Il y a une amélioration car ils étaient 213 en 1848, année particulièrement difficile. Ces foyers assistés représentent encore 477 personnes mais les édiles estiment qu'environ 250 familles sont secourues *en public ou en secret*, ce qui fait un total de 600 à 700 personnes, soit un habitant sur douze, chiffre jugé *très considérable* (4). Toutefois la situation des grandes villes est infiniment plus grave : Paris compte un indigent pour trois habitants (5).

Pour la campagne, les statistiques concernant le service médical gratuit nous fournissent un élément d'appréciation. En 1856, 33 156 indigents sont inscrits sur les listes des ayants droit alors que la population des régions rurales du département s'élève à 376 303 h. (6). A la campagne, une personne sur dix ou onze est donc plus ou moins touchée par l'indigence.

En 1856, à Marcoux, commune considérée par les autorités comme la plus pauvre de l'arrondissement de Montbrison, 62 personnes sont secourues par le bureau de bienfaisance sur une population de 887 h. (7).

Dans le village d'Ecotay, 19 familles figurent, en 1855, sur la liste des indigents, ce qui représente de 60 à 80 habitants, soit presque le cinquième de la population de la commune (8).

Variable suivant les saisons et les récoltes, l'indigence n'est pas un phénomène marginal et très limité. Il touche une fraction importante de la population tant en ville qu'à la campagne.

LA MENDICITE

Pour sa part, Léon Daudré (9) constate dans le *Journal de Montbrison* que *la mendicité, une peste contagieuse qu'il faut extirper, attriste les rues des villes et les chemins ruraux*. Les mendiants se retrouvent d'ailleurs surtout à Montbrison, au voisinage des églises et aux portes des maisons bourgeoises, où les bonnes familles donnent aux pauvres le lundi.

Ainsi le 18 octobre 1855, Antoine Grange, d'Ecotay-l'Olme, est arrêté à Montbrison alors qu'il mendiait. Répondant à une demande de renseignements du procureur impérial, le maire de la commune explique la situation de ce malheureux : *Antoine Grange vit seul, il est affligé d'une grave infirmité : surdité à peu près complète ; mais il peut vivre sans recourir à la charité publique... Cet individu aurait donc eu un grand tort de s'être livré à la mendicité dans la commune de Montbrison ; mais il ne mendie pas dans celle d'Ecotay, et ne serait point un mendiant d'habitude...* (10).

(4) Rapport de M. Boudot sur la mendicité à Montbrison présenté au Conseil municipal de la ville à la séance du 19 juin 1853 (Journal de Montbrison du 31 juillet 1853, n° 1354)

(5) En 1847, après la récolte catastrophique de l'année précédente, Paris compte 394 000 indigents sur une population totale de 900 000 h. (Le mangeur du XIXe siècle, J.P. Aron, R. Laffont)

(6) Rapports sur le service médical gratuit (J. de M. du 3 octobre 1858, n°1749 et J. de M. du 11 octobre 1857, n° 1698).

(7) Population de Marcoux :

1806	613 h.
1851	887 h.
1857	893 h.

(8) Population d'Ecotay :

1806	252 h.
1851	468 h.
1857	456 h.

En septembre 1855, le *Mémorial de la Loire* raconte l'accident dont est victime un vieux mendiant stéphanois : ...à trois heures de l'après-midi, le nommé Creusier (Antoine), âgé de 80 ans, mendiant d'habitude, marchant avec des crosses, revenait de sa ronde en apportant une abondante récolte de pain qu'il avait vendue dans une maison située à Bourbouillon, sur la voie de chemin de fer...

En sortant de cette maison, il s'avança sur la voie ferrée, et au même instant une machine qui se rendait à Rive-de-Gier l'a atteint et lui a broyé le bras gauche. Conduit à l'hospice, il a été amputé. Creusier est atteint de surdité. Le pauvre hère pourra-t-il encore mendier s'il survit à l'amputation ?

C- CHRONIQUE DES MALHEURS ET DES MISERES

LES ENFANTS

LES ENFANTS VAGABONDS

La misère touche, bien sûr, directement les enfants. Certains, placés comme petits bergers ou petits bouviers dès onze ou douze ans, ne supportent pas cette existence de solitude et de privations chez des étrangers et s'enfuient pour vagabonder.

Un avis de recherche, daté du 13 juin 1853, signale que le nommé Laurent (Louis), âgé de 12 ans, né à Nervieux et domicilié à Savigneux, avec ses parents, placé comme domestique de ferme chez le sieur Chaize, à Nervieux, est parti le 26 décembre 1852, du domicile de son maître et n'a pas reparu depuis. Voici son signalement : âgé de 12 ans, grand pour son âge, cheveux et sourcils noirs, visage plein, marchant un peu voûté. Coiffé d'un képi, vêtu d'une veste en velours noir, usée, d'un pantalon bleu en coton, et chaussé de sabots.

En novembre 1855, on recherche une fillette appartenant vraisemblablement à l'assistance publique. Le 11 novembre dernier une jeune fille de 13 ans, du nom de Jeannette Lapoire, bergère chez le sieur Brison, fermier à Pouilly-les-Feurs, a disparu du domicile de ce dernier, et malgré les recherches minutieuses qui ont été faites pour la découvrir, on n'a pas su depuis de ses nouvelles... Voici le signalement de cette enfant au moment de sa disparition : vêtue d'une robe verte à carreaux, mouchoir rouge et blanc, coiffe blanche, chaussée de sabots (11) (12).

PERDU ET RETROUVE

D'autres jeunes quittent leurs parents dès l'adolescence pour aller à l'aventure. Ainsi, en octobre 1855, on recherche un handicapé et une jeune fille : Un nommé Thavel (Pierre-Marie), de Panissières, a disparu du pays depuis le 20 avril dernier. Signalement : estropié de la main droite et de la jambe droite, épileptique, habillé d'un rondin en drap bleu, pantalon à carreaux blanc et noir, gilet noir, chapeau blanc, taille environ 5 pieds, âgé de 17 ans. (13)

-
- (9) Léon Daudré signe dans le J. de M. une série d'articles intitulée "Conseils aux ouvriers" (de mai à juillet 1854).
 (10) Lettre du 20-10-1855 de Michel Bernard au procureur impérial de Montbrison. Papiers administratifs d'Ecotay, archives Diana.
 (11) J. de M. du 13 janvier 1853 - n° 1297.
 (12) J. de M. du 23 décembre 1855 - n° 1604.
 (13) J. de M. du 25 octobre 1855 - n° 1587

A la fin de juin dernier, une jeune fille nommée Benoîte Place, demeurant avec ses père et mère à Saint-Haon-le-Vieux, a quitté ses parents ; malgré toutes les recherches de sa famille, on n'a pu découvrir aucune trace de sa nouvelle demeure... Agée de 15 ans, la figure un peu gravée de petite vérole, habillée d'une robe en cotonne bleue, un tablier en laine noire, coiffée d'un bonnet noir (14)

Inversement, en juin 1854, on souhaite découvrir les parents d'un jeune handicapé, enfant de la ville, à en juger par son costume : Le 6 juin, un enfant âgé d'environ 10 ans, et atteint d'idiotisme, a été arrêté dans la commune de Chazelles-sur-Lyon, sans qu'on ait pu reconnaître son identité... Signalement : taille d'un mètre 30 cent. ; cheveux et sourcils blonds, front couvert, yeux gris, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, teint basané, lèvres épaisses. Vêtu d'une blouse neuve en coton, à raies blanches, d'un pantalon de même étoffe et à mêmes raies, d'une cravate en couleur et d'une chemise, aussi en coton, d'une casquette en drap noir ; chaussé de petits brodequins et portant une petite médaille au cou. Le pauvre a-t-il échappé à la surveillance de ses parents ou l'a-t-on volontairement perdu ? (15)

Il faut aussi signaler la dure condition des enfants qui dépendent de l'administration départementale des "enfants trouvés" dont nous parlerons.

LE FILS PRODIGE

Misère, absence d'affection, d'éducation et de soins vont souvent ensemble. Sans attaches réelles, certains enfants recueillis ne peuvent supporter une vie régulière et reprennent quelque temps après leur vie d'errance. C'est le cas d'un jeune vagabond adopté en juillet 1853 par un officier habitant Montbrison : Il y a près de huit mois, un enfant âgé de 14 ans à peine, quittait, faible, enfiévré, presque nu, la ferme où l'on ne voulait plus de lui. Touché de son extrême misère, un des honorables capitaines de la garnison le recueille... lui donne des vêtements, un logis, le nourrit, prend soin de son éducation morale en le faisant admettre chez les Frères de la doctrine chrétienne ; l'entoure en un mot de la sollicitude la plus paternelle et veut en faire un homme. Malheureusement les inclinaisons mauvaises de cet enfant reprennent le dessus ; il déserte l'école où trois fois on le reconduit, n'y reparait plus et oublie dans la stupide liberté du vagabondage ce qu'il doit de reconnaissance à son bienfaiteur. (16)

Il est vrai que l'école n'est ni gratuite ni obligatoire, pourtant les enfants sont en grande majorité scolarisés, au moins quelques mois par an. En Ecotay, en 1855, le village compte 85 enfants de 6 à 13 ans ; six seulement, trois garçons et trois filles, ne reçoivent aucune instruction. (17).

JEUNES DELINQUANTS

Devenus adultes, ces jeunes vagabonds grossissent le nombre des ouvriers "roulants". M. Boudot, conseiller municipal de Montbrison, définit ainsi cette catégorie socio-professionnelle : Ils n'ont ni famille, ni domicile, ni même résidence connue. Leurs habitations éphémères sont les cabarets où ils vont de commune en commune, dépenser pendant une partie de la semaine le salaire de quelques journées...

(14) J. de M. du 25 octobre 1855, n° 1587

(15) J. de M. du 29 juin 1854, n° 1449

(16) J. de M. du 9 mars 1854, n° 1417

(17) Papiers administratifs d'Ecotay - Archives Diana.

Ces enfants perdus de la société parcourent au hasard, dans une oisiveté presque continuelle, une carrière vagabonde, source trop fertile de vices et de désordres, quelquefois même de crimes... (18)

Du vagabondage à la délinquance, il n'y a qu'un pas, assez vite franchi par des enfants livrés à eux-mêmes. En avril 1852, la gendarmerie de Chazelles-sur-Lyon et d'Andrézieux met la main sur une bande de petits voleurs, qui venaient de Saint-Étienne, où ils sont pourchassés par la police, pour voler et vagabonder dans notre arrondissement. Le plus âgé n'a pas 17 ans... (19)

En août 1858, le tribunal correctionnel de Montbrison juge deux adolescents accusés de vol : Charret et Bodet, deux petits voleurs, qui s'étaient emparé dans les champs d'une dinde qu'ils avaient été offrir pour la vendre à un traiteur de Montbrison, ont été condamnés, Charret à 6 mois de prison, comme récidiviste, Bodet à 1 mois de la même peine. (20)

D'autres agissent seuls. En juillet 1854, Fillot, le garde champêtre de Sury-le-Comtal arrête dans l'auberge tenue par le sieur Louis Mas aîné, un enfant de 12 ans, étranger au pays et paraissant suspect... Le commissaire de police a acquis la certitude que cet enfant était le même qui lui avait été signalé quelques jours auparavant, comme ayant soustrait frauduleusement diverses sommes d'argent à Saint-Georges-Haute-Ville et à Saint-Thomas-la-Garde (21). L'enfant porte 28 F 60 c sur lui. Il fait des aveux complets et se trouve placé à la disposition du procureur impérial. Il connaîtra certainement le régime de la maison d'éducation pénitentiaire.

TRAGIQUES ACCIDENTS

Livrés à eux-mêmes pendant que leurs parents travaillent ou mendient, bien des enfants de pauvres périssent, victimes d'accidents causés par manque de surveillance : noyés dans les mares ou les biefs, brûlés en manipulant des allumettes chimiques, tués en jouant sur la route ou la voie ferrée. Quelques faits divers significatifs :

Le 29 juin dernier (1854), à 3 h 1/2 du soir, un enfant de 8 ans, nommé François Bertholet, demeurant chez la veuve Tronchon sa tante, journalière à Andrézieux, jouait avec d'autres enfants de son âge, sur le chemin de fer de la Loire au lieu de la Barionne, commune de Saint-Just-sur-Loire, au moment du passage d'un convoi de wagons vides ; cet enfant, pour le plaisir de se faire conduire a voulu monter sur l'avant-dernier wagon... (22) L'enfant est tué sur le coup, victime de sa propre imprudence précise sans grande émotion le rédacteur.

Le 5 juillet 1856, en fin d'après-midi, un char de foin attelé de deux paires de vaches avance avec peine sur le chemin qui va de la Grande Sagne au hameau de l'Olme, commune d'Ecotay. Des enfants suivent l'attelage que conduisent deux jeunes domestiques : Claude Viale, 24 ans et Catherine Damon, 15 ans. Le chemin devient montueux et tout à coup le char se renverse prenant sous la charge de foin le fils du maître, Antoine Barret, sept ans, qui périt étouffé (23)

Le 7 octobre 1856, Jean Briton, de Civens, âgé de six ans, reçoit un coup de pied de cheval. Il meurt le lendemain (24).

(18) J. de M. n° 1355. Rapport de la commission sur la répression de la mendicité à Montbrison.

(19) J. de M. n° 1221 du 22 avril 1852.

(20) J. de M. n° 1742 du 15 août 1858.

(21) J. de M. n° 1451 du 6 juillet 1854.

A LA MINE

Des enfants et des adolescents trouvent aussi la mort dans des accidents du travail. En 1841, la Chambre avait adopté un texte sur le travail des enfants, première loi sociale qui n'est guère appliquée. Dans les manufactures de plus de vingt ouvriers, l'embauche est en principe interdite avant l'âge de huit ans, de même que le travail de nuit pour les enfants de moins de douze ans.

En septembre 1854, un enfant de 13 ans 1/2 nommé Voron, employé comme toucheur de cheval aux mines de la Chazotte, est tombé, par défaut d'attention, dans le puits du Goubet, qui a 88 mètres de profondeur. Le petit malheureux a été tué sur le coup. Cet accident est arrivé mercredi dernier, vers trois heures du matin (Mémorial de la Loire) (25).

L'Industrie, autre journal stéphanois, nous apprend, en octobre 1853, la mort d'un jeune travailleur qui dormait dans la mine : Dans la commune d'Outre-Furens, à la fendue du puits Merle, un jeune garçon de seize ans, nommé Blanc (Jacques), rouleur de bennes, étant allé se coucher, vers minuit, dans une poche de 4 mètres de profondeur, destinée au merrain, y a été trouvé le lendemain asphyxié par l'acide carbonique... (26) Jacques Blanc dormait-il par plaisir dans l'entrepôt de bois de mine ?

Enfant trouvé, vagabond, petit berger ou toucheur de cheval au fond de la mine, le fils ou la fille du pauvre souffre plus que l'adulte de la misère. S'il survit au manque de soins, d'éducation et d'affection, sa vie portera toujours le sceau de son enfance malheureuse.

LES PETITES GENS ET LA FATALITEACCIDENTS DU TRAVAIL

En l'absence de toute protection sociale, dès qu'un accident atteint le père de famille, la misère entre au foyer. Voici quelques-uns de ces drames rapportés par la presse locale.

Le 29 septembre (1853) dans la nuit, le sieur Thinet, voiturier de Moingt, se rendait à Saint-Étienne avec un de ses frères, conduisant leurs voitures. A la Goyonnière, Thinet est tombé sur la route et les roues de sa voiture lui ont passé sur le ventre... Le frère appelle au secours mais ne reçoit aucune aide des habitants du lieu et le blessé saisi par le froid n'a pas tardé à expirer (27).

Le 1er juillet 1854, c'est un tragique retour de la foire pour un paysan suryquois. Vers cinq heures du soir sur la route de St-Étienne, près de Montbrison, le nommé Jacques Rivoire, de Lonzon, commune de Sury, revenait du marché conduisant une vache au moyen d'une corde qu'il avait attachée à son bras. Rivoire était arrivé en face de l'auberge de Damond, au Parc, lorsque les chiens des nommés Brun et Perrin, tous deux bouchers à Sury, se sont élancés sur la vache et l'ont effrayée. Cet animal a renversé son maître qui a reçu de graves contusions... Rivoire meurt le lendemain à l'hospice de Montbrison, à l'âge de 57 ans. Il laisse une nombreuse famille (28).

(22) J. de M. du 6 juillet 1854.

(23) Papiers administratifs d'Ecotay, archives Diana.

(24) J. de M. du 12 octobre 1856, n° 1647.

(25) J. de M. du 10 septembre 1854, n° 1470.

(26) J. de M. du 3 novembre 1853, n° 1381.

(27) J. de M. du 2 octobre 1853, n° 1372.

Le 29 juillet 1854, vers midi, deux ouvriers travaillent dans la carrière de pierre de M. Archez, dit Lamarche, à Estiallet et sont victimes d'un éboulement. Etienne Armentier, de Boën, a le bras droit cassé et diverses contusions (29). Il lui sera impossible de travailler pendant de longues semaines, si toutefois il peut à nouveau reprendre son métier, alors qu'il a trois enfants en bas âge. Quant à son compagnon, Jean Clairet, de Pierre-à-Chaux (Montbrison), il est tué sur le coup.

Le 19 août 1856, Jeannette Bour, domestique à Meximieux, commune de Montverdun cherche à rattraper les vaches dont on lui avait confié la garde et qui ont franchi le Lignon. Elle se noie en traversant la rivière de l'Astrée (30).



LA PLUS PROFONDE MISERE

Le 1er février 1855, Jean Grange, de la Guillanche, commune d'Essertines, est blessé à la tête par un éclat de rocher à la suite d'un coup de mine, alors qu'il travaillait tranquillement dans son champ. Le 11 février, il décède à l'hôpital de Montbrison laissant *une femme enceinte et six enfants réduits par sa mort à la plus profonde misère* (31).

En novembre 1855, Henri Perret, un piqueur au puits St-Maurice, à Saint-Chamond, tombe accidentellement dans un puisard. Le pauvre homme était presque aveugle ; âgé de 44 ans, il laisse quatre orphelins. *On explique ainsi cet accident : Perret avait une très mauvaise vue, et en allant aux échelles qui du fond du puits Saint-Jean conduisent au jour, au lieu de passer sur les planches... il a suivi tout droit la galerie, et a roulé dans le puisard. On dit même qu'un jeune ouvrier nommé Deville a failli périr en même temps avec Perret, qui lui tenait la main qu'il n'a lâchée qu'au moment de la chute* (32).

(28) J. de M. du 6 juillet 1854, n° 1451.

(29) J. de M. du 30 juillet 1854, n° 1458.

(30) J. de M. du 24 août 1856, n° 1640.

(31) J. de M. du 4 février 1855, n° 1512

Les jours de marché, Giraud, habitant de la commune d'Ecotay, est employé comme palefrenier chez un maître d'hôtel de Montbrison. Le samedi 4 octobre 1856 il est frappé au ventre d'un coup de pied de cheval. Giraud meurt le lendemain laissant une veuve et quatre enfants (33).

Le 6 août 1856, Pierre Coquard, natif de Boisset et domestique de M. de Murard est tué par une masse de terre alors qu'il effectuait des travaux de terrassement (34).

En juillet de l'année suivante un ouvrier père de dix enfants se tue en tombant d'un échaffaudage de l'église en construction, à Panissières. Le cardinal de Bonald, dans sa bonté inépuisable à secourir les malheureux, envoie cent francs à la veuve ce qui ne pourra pas, évidemment, sauver cette famille de la misère (35).

LE FEU DU CIEL

En été, dans la campagne, la foudre frappe souvent le travailleur des champs surpris par l'orage. Quelquefois elle incendie la ferme.

Le 1er août 1852, vers les quatre heures de l'après-midi, la foudre est tombée sur une meule de blé appartenant au sieur Just, fermier de M. Bournat, à Vauchette, et y a mis le feu ; un petit berger, âgé de 13 ans, nommé Jean Emonet, qui s'était blotti derrière cette meule, pour s'abriter contre l'orage, a été tué par le fluide électrique. Le charpeau de cet enfant a été brûlé, et les semelles de ses souliers décousues et broyées... (36)

Le 18 juillet 1853, vers les 6 heures du matin, la foudre est tombée sur la maison du nommé Chambon, Louis, propriétaire en la commune de Chazelles-sur-Lavieu, et a atteint ce dernier au moment où il se levait. La mort a été instantanée. La journée aura été brève pour Louis Chambon ! (37)

Cinq jours plus tard, le 23 juillet, le feu du ciel frappe à Chambles. A 4 heures de l'après-midi, la foudre partant du sommet de la Tour, est tombée sur une maison du bourg appartenant à un cultivateur qu'on désigne sous le nom de Magniaura. Le fluide atteignit un char qui était dans la grange et y mit le feu qui de là se communiqua au fenil... En moins d'un quart d'heure la grange et l'écurie n'étaient plus qu'un brasier... Curé en tête, les habitants du bourg combattent le sinistre mais faute d'eau et de matériel ils ne peuvent que garantir les propriétés voisines. Rien n'était assuré. La perte est évaluée à 3 ou 4 mille francs ; elle met dans la plus profonde détresse un père de famille de 5 enfants, qu'il y a lieu de recommander à la bienfaisance publique (38).

Le 25 juillet 1854 le tonnerre tue Antoine Dupré, 42 ans, fermier au lieu du Verdier, à Ecotay-l'Olme, alors qu'il faisait une meule de blé. Le pauvre homme laisse une veuve, trois filles et un jeune garçon pour qui sa mort sera désastreuse (39).

(32) J. de M. du 2 décembre 1855, n° 1598.

(33) J. de M. du 12 octobre 1856, n° 1647.

(34) J. de M. du 10 août 1856, n° 1638.

(35) J. de M. du 2 août 1857, n° 1688.

(36) J. de M. du 5 août 1852, n° 1251.

(37) J. de M. du 24 juillet 1853, n° 1352.

(38) J. de M. du 28 juillet 1853, n° 1353.

(39) J. de M. du 27 juillet 1854, n° 1457.

(40) J. de M. du 9 août 1855, n° 1565.

(41) J. de M. du 3 août 1856, n° 1637.

Le 4 août 1855, la foudre ne fait pas de différence entre le fils du maître et le petit valet : les nommés Bertholon (Joseph), fils, âgé de 15 ans, de la Côte-Bayolles, commune de St-Paul-en-Jarrêt, et Grangier Jean-Baptiste, âgé de 10 ans, son domestique, qui étaient dans les champs à rentrer des gerbes de blé, ont été tués par la foudre... Ces deux enfants ont été enlevés et transportés par la foudre à plus de 20 mètres de la place où ils avaient été atteints. (40)

Le 26 juillet 1856, à Saint-Julien, Charles Didier, Jean Chomette, Joseph Barrot et Jean Gouttefanges moissonnent le champ de M. Patural, médecin à Noirétable. Un orage ayant éclaté, ces hommes s'étaient fait un abri avec des gerbes ; un violent coup de tonnerre s'est fait entendre : Didier et Chomette ont été atteints par le fluide électrique et tués, Gouttefanges et Barrot ont éprouvé une forte commotion... (41)

Le 17 août de la même année à 6 heures du soir, le tonnerre est tombé sur une meule de blé appartenant au sieur Daval, du lieu de Villette, commune de Noirétable, le feu s'est déclaré dans les gerbes... Le malheur s'acharne sur le pauvre Daval qui, six jours plus tôt, le 11 août, a déjà perdu sa maison et une partie de son mobilier dans un incendie. Le chroniqueur du Journal de Montbrison conclut : Ces deux sinistres ont plongé Daval dans la misère. La situation de ce père de famille réclame les secours de la charité publique (42). On le croit volontiers.

LES CAPRICES DU TEMPS

Les "atrocités météorologiques" ne sont pas l'apanage de notre époque. A suivre les chroniques, on constate que les saisons sont aussi détraquées qu'aujourd'hui. Le Cardinal de Bonald préconise souvent des prières pour le temps. Le 5 juin 1853, un mandement demande des prières publiques pour obtenir la cessation des pluies qui désolent nos contrées. A la fin d'avril 1854, il s'agit d'interrompre une sécheresse catastrophique. Et en effet, le 5 mai, les agriculteurs sont exaucés, la pluie vient. Malheureusement elle ne cesse plus et le 8 juin, il est question d'un véritable cataclysme. Donc le 13 juillet 1854 Mgr le cardinal-archevêque de Lyon ordonne des prières pour demander à Dieu le beau temps... (et) la cessation des pluies (43). Le 16 juillet, il obtient satisfaction car, selon le rédacteur du Journal de Montbrison, un temps plus favorable pour nos récoltes s'est établi.

Finalement une récolte convenable a lieu après cette année riche en précipitations. Le 23 juillet on annonce triomphalement : les moissons se continuent par un temps magnifique... Depuis plusieurs années, les froments, dont la chaleur favorise la maturité, n'ont pas été aussi beaux ; les avoines sont aussi plus belles qu'elles ne l'ont été depuis longtemps... (44).

Il n'en reste pas moins que les années 1853 et 1855 sont des années catastrophiques sur le plan agricole ce qui explique la forte hausse du cours des grains et l'enchérissement du pain.

En mai 1856 et juin de la même année le temps est particulièrement humide ce qui entraîne de graves inondations. Le Primat des Gaules ordonne des prières publiques le 15 mai. Le 3 juin un mandement commande l'exposition du Saint-Sacrement dans toutes les églises du diocèse et de nouvelles prières pour la cessation des fléaux qui ont causé les désastreuses inondations (45).

(42) J. de M. du 24 août 1856, n° 1640.

(43) J. de M. du 5 juin 1853, du 24 avril 1854, du 7 mai 1854, du 8 juin 1854, du 13 juillet 1854 et du 20 juillet 1854.

(44) J. de M. du 23 juillet 1854, n° 1456.

Evidemment ces calamités rendent la vie plus difficile à nombre de petites gens dont le niveau de vie se situe à la limite de la pauvreté et de la misère.

ENSEVELIS DANS LA NEIGE

L'hiver 1853 est particulièrement rigoureux et fait des victimes parmi les pauvres gens. Le 24 janvier, *un cadavre de femme a été trouvé enseveli sous la neige, sur le chemin vicinal tendant de la Chaulme (Puy-de-Dôme) à Montarcher ; il a été reconnu pour celui de la nommée Marie-Anne Royer, âgée de 40 ans, journalière, domiciliée au lieu des Granges, commune de Montarcher (46).* Cette femme qui était à demi paralysée marchait péniblement. Surprise par la tourmente de neige, elle meurt de froid sur le chemin.

Le 2 mars, le boulanger Laurent Meunier de St-Jean-Soleymieux entend de faibles appels au secours, à onze heures du soir. Courageusement, il se lève, contre l'avis de sa femme, et après quelques recherches autour de chez lui découvre un homme à demi gelé : Jean Lassagne de St-Marcel-d'Urfé, ramoneur de son état *se débattant dans un monceau de neige* et dont on ne voyait que les bras. Tel le bon samaritain, le boulanger conduit le rescapé à l'auberge de Pierre Roubert (47).

Tous les voyageurs n'ont pas cette chance. Le 7 avril, Jean-Baptiste Goutelle, passementier, 39 ans, né et domicilié à St-Etienne, est trouvé mort de froid sur la route allant de Firminy à St-Bonnet-le-Château. Le pauvre homme revenait à pied de voir son enfant mis en nourrice à Saint-Maurice-en-Gourgois. Le journal *L'Industrie* précise que le passementier était sujet à des attaques d'épilepsie (48).

L'INCENDIE DE LA FERME

Pour les agriculteurs non assurés, l'incendie de la ferme est un désastre irréparable. Grande est la part du feu car les voisins et amis des sinistrés manquent de moyens matériels et parfois d'eau. Il y a quelquefois des victimes.

Au début d'avril 1852, à Glizieux, commune de Roche, le sieur Rizand perd dans un incendie *outre sa maison, 17 vaches, un cheval, trois chèvres, six moutons, ses approvisionnements de fourrage et son mobilier. La perte serait évaluée à 6 000 F. L'incendie et sa famille seraient réduits à la misère* selon le Journal de Montbrison (49)

A Chambéon, dans la nuit du 15 au 16 mars 1854 *deux maisons ont été la proie des flammes, cinq familles se trouvent par suite de ce désastre, réduites à la plus affreuse misère...* Les occupants, deux familles du nom de Venet, la famille Bruyassier et celle de Benoît Poyet se retrouvent *presque nues, sans asile, sans pain et sans ressource aucune contre les rigueurs de la saison et la cherté des vivres. L'incendie a été allumé, dit-on, vers minuit et demi, par des flammèches tombées dans un fenil d'une cheminée attenante dans laquelle le feu s'était déclaré pendant la journée...* Encore Bruyassier s'estime-t-il heureux d'avoir tiré de la fournaise son jeune enfant *non sans s'être cruellement brûlé les jambes.* (50)

(45) J. de M. du 15 mai 1856 (n° 1629) et du 8 juin 1856.

(46) J. de M. du 30 janvier 1853, n° 1302.

(47) J. de M. du 6 mars 1853, n° 1312.

(48) J. de M. du 7 avril 1853, n° 1321.

(49) J. de M. du 8 avril 1852, n° 1217.

(50) J. de M. du 19 mars 1854, n° 1420.

Le 18 mars 1854, à Lézigneux flambe *une pauvre maison habitée par une femme plus que septuagénaire* qui est tirée des flammes in extremis par une courageuse jeune fille. La pauvre femme succombe le lendemain des suites de ses brûlures (51).

Le 5 novembre de la même année, chez M. Peyron, de Chalain-le-C. a lieu un sinistre considérable. Le fermier de M. Peyron perd 9 meules de blé et sa maison est entièrement consumée. Rien n'est assuré et la perte s'élève à 8 000 F. Le chroniqueur signale *qu'il y a lieu de recommander les victimes de ce désastre à toute la bienveillance de l'administration. On doit aussi solliciter pour elles tout l'intérêt des personnes qui pourraient les secourir...* (52)

Toujours en 1854, le 27 novembre, à Magneux-Haute-Rive, le feu détruit entièrement la maison de Pierre Maillon en son absence. Les dégâts se montent à 12 000 F : 200 kg de fourrage, 200 mesures de froment, 300 mesures de pommes de terre, tout l'outillage. La fille Crépet de Magneux se distingue en rentrant dans l'étable embrasée pour sauver le bétail ; le Curé reste constamment sur les lieux. Néanmoins *après avoir par son travail gagné le peu qu'il possédait, ce brave homme se voit ainsi en un instant ruiné* car il n'était pas assuré (53).

Le 6 janvier 1856, vers minuit, un violent incendie se déclare à Contéol, commune de Bard, chez Soleillant, l'adjoint au maire. *Dès les premiers moments il a été impossible de combattre le fléau. Tout le monde dormait dans la maison ; la femme Soleillant, réveillée par le bruit que produisaient les flammes s'est emparée d'un jeune enfant qu'elle avait au berceau et s'est sauvée, sans vêtements, en criant au secours... Tout a été brûlé, mobilier, linge, papier, l'argent a été perdu...* (54). Bilan : 15 000 F de pertes, toutefois il n'y a pas de victimes et une partie des biens était assurée.

Il n'en est pas de même pour l'avoir d'Antoine Coiffet de Pralong. Le 16 août 1856, il se rend au marché de Montbrison en compagnie de sa femme. A la nuit, en rentrant au village, ils retrouvent en flammes leur maison qu'ils avaient laissée sous la surveillance de leur fille. Fournier l'instituteur, les frères Roux, les nommés Lettre, Robert, Chalard, Terrat, se précipitent pour combattre le sinistre. *On a pu préserver les vaches et quelques objets ; mais les grains, les fourrages, le mobilier, les bâtiments ont été brûlés...* (55) Des enfants auraient, en jouant, mis le feu à la paille. *Un grand malheur a atteint le pauvre Coiffet...*

La nuit de Noël 1856, à la sortie de la messe de minuit, on aperçoit de Montbrison une grande lueur rouge à l'ouest. Ce sont les maisons de Chaland, tailleur et épicier à Essertines, et de son voisin Forestier qui flambent (56).

Tous ces incendies dramatiques renforcent dans la population la hantise du feu.

LE FEU CHEZ LES OUVRIERS

Le 15 mai 1856, à dix heures du soir, le feu éclate, route de St-Etienne, à Montbrison, dans la maison appartenant à M. Desgeorges. Plusieurs locataires habitent cet immeuble situé au-dessus des casernes : les familles Rochat et Desgeorges au rez-de-chaussée, Marie Rivaud, tisseuse, son père, son frère et une autre jeune ouvrière en soie Marguerite Devignes, au premier et au second... *Le feu aurait pris dans la*

(51) J. de M. du 19 mars 1854, n° 1420.

(52) J. de M. du 9 novembre 1854, n° 1487.

(53) J. de M. du 30 novembre 1854, n° 1493.

(54) J. de M. du 6 janvier 1856, n° 1607.

(55) J. de M. du 24 août 1856, n° 1640.

(56) J. de M. du 28 décembre 1856, n° 1658.

bourre de soie amassée, au premier étage, auprès des métiers de la demoiselle Rivaud, qui avait travaillé un peu tard à cause de quelques fragments enflammés du lumignon (57). La famille Rivaud est réduite à la misère et privée de son outil de travail. Les familles Rochat, Collange, Bourgeois et Villeneuve subissent d'importantes pertes. Une souscription s'ouvre aussitôt en faveur des sinistrés (58).

Deux jours après, le 17 mai, le faubourg St-Jean, à Montbrison est le théâtre d'un grave sinistre. L'atelier de M. Sijallon et les écuries de la veuve Pyat flambent. A l'heure du dîner des ouvriers *auraient laissé un vase de colle sur le foyer ; des étincelles ou des charbons auraient, de ce foyer, atteint des copeaux placés près de là et d'où le feu s'était communiqué à tout l'atelier...* (59). M. Sijallon était assuré à la compagnie "le Soleil" mais six familles modestes perdent leurs biens : la veuve Pyat, la veuve Ducès, la veuve Griot, Valensant, un maréchal, Murat et un jardinier, Blaise Faure.

Le faubourg St-Jean est encore touché le 8 octobre 1856. La maison Damon est la proie des flammes. Il y a six familles locataires : Olivier, Goure, Joannard, Fouilloux, Chambon, Escaille. On sonne le tocsin, la garnison et les pompiers interviennent. De nouveau, de petites gens sont sur la paille. *Détail émouvant, on retire in-extremis de l'incendie deux jeunes enfants malades qui se trouvaient enfermés dans le logement d'Olivier, qui lui-même est malade à l'hôpital (60). Ils sont recueillis par un voisin.*

LA CATASTROPHE DE CHAMBLES

Il s'agit d'un tragique fait divers. Le sieur Coste, propriétaire et meunier a établi une "traille" sur la Loire au lieu-dit Chamoussey, commune de Chambles. C'est une sorte de bac ou plutôt un pont volant fixé à une poulie mobile le long d'un câble tendu en travers du fleuve. L'installation a été affermée à Jean Polhiat (ou Pauliat) de St-Victor-sur-Loire.

Le 3 mai 1856, à 5 heures du matin, 14 individus au moins, se rendant au marché de St-Etienne avec dix ou douze ânes chargés de denrées se présentèrent à la rive gauche pour traverser la Loire. Le batelier les entassa dans son bac, en refusant, malgré les représentations qui lui furent adressées, de faire le voyage deux fois pour diviser la charge et soutenant qu'il n'y avait aucun danger à redouter... (61)

Le courant est fort, le bac surchargé. Au milieu du fleuve, le câble, qui était défectueux, casse. Bêtes et gens sont entraînés et submergés. Le batelier est sauvé par sa femme qui lui tend une perche. Ensemble ils réussissent à sauver deux passagers de la noyade. Trois autres personnes regagnent la rive, en nageant ou en s'appuyant sur les ânes. Finalement, il y a huit victimes (62). Les autorités se rendent sur place. On arrête le pontonnier. Le drame soulève une grande émotion à Chambles.

L'affaire connaît un épilogue judiciaire. Par jugement du 13 décembre 1856, le tribunal correctionnel de St-Etienne reconnaît que le concessionnaire Coste (ou Côte) et le pontonnier Pauliat sont coupables d'homicide par imprudence. Côte reçoit une amende de 500 F parce que la construction du bateau était vicieuse et le câble en mauvais état. Le filin, en effet, avait été acheté à une exploitation houillère après avoir été mis à la réforme.

(57) J. de M. du 18 mai 1856, n° 1626.

(58) Le propriétaire, M. Desgeorges est assuré à "La Nationale", ancienne compagnie "La Royale". Il octroie 50 F de gratification aux pompiers. M. de Saint-Pulgent, maire de Montbrison, ouvre la souscription en versant 100 F. Les offrandes en nature sont reçues à la Providence.

Pauliat est condamné à six mois d'emprisonnement pour son imprudence. Il a fait monter sur le bac 14 personnes et 9 ânes chargés sans tenir compte du cahier des charges. De plus il a négligé de faire usage de la rame ou du gouvernail (63).

LES SAISIES

Accidents, calamités agricoles, maladie, infirmité, vieillesse ou simplement manque d'ouvrage, les petites gens vivant au jour le jour ont bien des occasions de tomber dans l'indigence. Cela commence par des dettes. La saisie vient ensuite : scène dramatique où l'on brade aux enchères les modestes biens de la maisonnée.

Le "Journal de Montbrison" du 12 mars 1854 (64) nous raconte une vente aux enchères qui, pour une fois, se termine bien ; *Dimanche dernier (5 mars 1854), sur la place publique de Sury, un huissier faisait procéder, par voie de justice, à la vente aux enchères du mobilier d'un malheureux journalier qui n'avait pu payer une dette. Survient tout à coup une personne qui invite discrètement l'huissier à suspendre la vente : celui qui l'envoie va rembourser le capital et les frais.* Le chroniqueur profite de l'heureux dénouement pour faire de l'évènement une belle histoire bien moralisante. La vente est stoppée ; joie bien compréhensible du journalier et des siens mais aussi de tous les autres acteurs de la scène : le créancier, qui palpait le montant de sa créance que la vente n'eût peut-être pas couverte ; l'huissier, qui évitait une pénible corvée ; le public, applaudissant à la générosité de l'inconnu qui avait compati à la détresse d'une pauvre famille ; et enfin le commissaire de police de l'endroit, qui pouvait montrer que sa mission n'était pas seulement de constater les délits et les crimes, mais aussi de signaler les bonnes actions... Et pour finir, on annonce que l'auteur de cet acte de charité bien entendue est le bon curé de la paroisse, le vénérable M. Chapuis. En fin de compte, la propriété, la justice, la police, la religion, l'ordre social tout entier, se trouvent grandis et fortifiés aux yeux des bonnes gens.

Plus sèche est l'annonce faite par Béguin, huissier à Montbrison, le 8 avril 1855 (65). Un artisan moingtais qui ne peut pas payer son boulanger se trouve saisi : *Le lundi neuf avril mil huit cent cinquante-cinq à neuf heures précises du matin, dans le domicile de Mathieu Bertholet, aîné, tailleur de pierres, à Moingt... sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des divers effets mobiliers saisis, à la requête de M. François Chovot, boulanger à Moingt... Il s'agit d'ustensiles de cuisine, de meubles et des outils de Mathieu Bertholet.* On devine ce que cette annonce légale contient de dramatique pour lui et sa famille.

(59) J. de M. du 18 mai 1856, n° 1626.

(60) J. de M. du 12 octobre 1856, n° 1647.

(61) J. de M. du 4 mai 1856, n° 1624.

(62) Personnes sauvées :

Anne Faure, veuve Berthollet, Catherine Berthollet, Claude Marie Porte, Antoine Valuire, Catherine Clément.

Victimes :

Cécile Dessagne (jeune fille), André Simand et Catherine Cros dont les cadavres sont retrouvés à Saint-Rambert et à Andrézieux.

Pierre François (ou Jean-Pierre Françon) et Jacques Faure dont les corps sont repêchés à Saint-Just le 29 mai.

Marie Peyret, femme de Pierre Ferraud (ou Faurand), enceinte de 6 à 7 mois et Catherine Rebaud (ou Reymont) dont les corps sont recueillis dans le Roannais, enfin Claude Martignac.

(J. de M. du 4 mai 1856, n° 1624 et du 1er juin 1856, n° 1628)

Quand le pauvre se trouve pris à la gorge l'usurier apparaît. Le tribunal correctionnel de Montbrison juge deux de ces personnages. Le 1er février 1853, Jacques Faure de Saint-Jean-Soleymieux est condamné à trois mois de prison et à 5 000 F d'amende pour "usure habituelle" ; le 2 mars, Pierre Mégret, de la même commune, à trois mois et 8000 F d'amende pour le même délit. (66).



LES SOLDATS

SOUS LES DRAPEAUX : DE LA CRIMÉE AUX ANTILLES.

Une autre lourde charge pèse sur les gens modestes : le service militaire. A 21 ans, les jeunes hommes participent au tirage au sort qui envoie environ un sur deux servir sept ans sous les drapeaux (67). Les pauvres gens n'ont pas, évidemment, les moyens de payer un remplaçant. Le paysan perd son fils au moment où il en a le plus besoin ; l'Empereur le prend alors qu'il est dans la force de l'âge et prêt à seconder ses parents vieillissants.

Le 22 janvier 1852, six jeunes gens d'Ecotay, reconnus aptes, participent au tirage : Jean-Claude Arthaud, Philippe Boulet, Jean Chaperon, Jean-Joseph Clavelloux, Antoine Girard et Jean Pérat. Deux mois plus tard, le 27 mars, trois d'entre eux, qui ont tiré un mauvais numéro, vont prendre leurs ordres de route à Montbrison : Jean Chaperon et Jean-Claude Arthaud, de l'Olme, Jean-Joseph Clavelloux, de Quérézieux (68).

Pour la classe 1855, il n'y a que deux jeunes hommes aptes : Jean Crépet et Jean Drutel. Ce dernier tire un mauvais numéro or il est soutien de famille ; son père estropié a sept autres enfants. (69)

(63) J. de M. du 8 mars 1857, n° 1667.

(64) J. de M. du 12 mars 1854, n° 1418.

(65) J. de M. du 8 avril 1855, n° 1530.

(66) J. de M. du 6 mars 1853, n° 1312.

Pierre Mégret (ou Meygret) est aubergiste à Saint-Jean-Soleymieux.

(67) Classe 1855.

Canton de Montbrison : jeunes gens inscrits	163
contingent cantonal	72

J. de M. du 24-02-1856.

(68) Papiers administratifs d'Ecotay. Notes de Michel Bernard.

On ne revient pas toujours de cet interminable service militaire. De mars 1854 à septembre 1855, la guerre de Crimée cause la mort de 95 000 soldats français, victimes du choléra ou de la mitraille russe. Les garnisons d'outre-mer ont à redouter les fièvres. Le 15 juillet 1855, le maire d'Ecotay annonce une bien triste nouvelle à Pierre Arthaud et à son épouse Jeanne Dupin, du hameau de Quérézieux. Jean-Marie Arthaud, leur fils, canonnier à la 18^{ème} compagnie du régiment d'Artillerie de marine, est mort de la fièvre jaune à l'hôpital de Basse-Terre, Guadeloupe, le 3 octobre 1854. Notons en passant que la nouvelle ne parvient à la famille que neuf mois après le décès (70). Le 6 mars 1856, Jean-Marie Clairet, du 10^e régiment de ligne, originaire de Montbrison, meurt de la typhoïde à Montpellier. Le 9 mai 1856, Jean Marcoux, caporal au 86^e de ligne, meurt à l'hôpital ambulancier de la 1^{ère} division, deuxième corps de l'armée d'Orient, d'une fièvre rémittente. Il était né à Montbrison le 22 décembre 1832.

Pour échapper à la conscription, certains n'hésitent pas à se mutiler. Deux cas sont relevés près de chez nous en 1852. Le 2 juin, le préfet de la Loire en tournée de révision *fait arrêter à Noirétable, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République, comme inculpé de contravention à la loi sur le recrutement, le nommé Auguste Maître, jeune soldat de la classe de 1851, qui s'est présenté au conseil de révision avec le pied droit mutilé...* (71) Selon le médecin du conseil, la mutilation serait volontaire. Le lendemain, à Boën, Jacques Pardon est arrêté pour s'être présenté au conseil avec la première phalange de l'index droit - celle qui appuie sur la détente du fusil à piston - coupée. On l'accuse également de s'être volontairement mutilé (72).

A Montbrison, au conseil de révision du 6 mars 1856, un jeune homme qui demandait à être exempté pour mutilation de l'index droit est inculpé. Le tribunal appréciera si la difformité dont il est affligé a été produite volontairement ou par accident (73).

LA VIE DU PLOUPIOU

La vie au quartier est pénible pour les jeunes incorporés surtout dans les premiers mois. Le rédacteur du "Journal de Montbrison" reconnaît qu'à l'arrivée des recrues aux corps, et au moment des chaleurs, il y a ordinairement recrudescence de mortalité dans les garnisons... La brusquerie des instructeurs cause des affections nostalgiques dangereuses chez les jeunes soldats.

Il paraît qu'en août 1856 la situation des militaires de la garnison de Montbrison est bien meilleure qu'elle ne l'est ordinairement : *cette année, l'état-civil de Montbrison n'aura enregistré presque aucun décès militaire.* Le major Damerio, commandant de la garnison a instauré de sages mesures qui ont assuré aux soldats un bon régime alimentaire et des soins paternels. On relève pourtant, pour l'année 1856, le décès de 12 soldats du 93^{ème} régiment de ligne : 4 en janvier, 4 en juillet et 1 en août (74).

(69) Papiers administratifs d'Ecotay. Notes de Michel Bernard.

(70) Ibid.

(71) J. de M. du 13 juin 1852, n° 1236.

(72) Ibid.

(73) J. de M. du 9 mars 1856, n° 1616.

(74) J. de M. du 10 août 1856, n° 1638.

Soldats décédés à Montbrison en 1856, sources Etat-civil de M.

Jean Castelly	Jean-Baptiste Cayre	Nicolas Auguste Babel
Hyppolite Boudet	Joseph Ségala	Pierre Rollin
Sébastien Andurand	Auguste Pautrat	Jean-Marie Clavez
Pierre Garrigues	Antoine Lala	Jean Louis Bessettes

(4 viennent de l'Aveyron, 3 du Tarn-et-Garonne, 2 de la Côte-d'Or, 1 du Tarn, 1 de l'Yonne, et 1 du Finistère)

Plusieurs suicides de soldats nous indiquent que, dans la troupe, le moral est parfois bien bas.

Le 25 mai 1852, à Montbrison, *entre neuf heures et neuf heures et demie du soir, un militaire, nommé Auguste Tissot, âgé de 22 ans, appartenant au 21^{ème} de ligne, entré à l'hôpital deux jours auparavant, s'est précipité d'une croisée de l'hôpital, dans la rivière qui coule au pied du mur de l'établissement (le Vizézy) ; on pense que cet acte aurait été accompli dans une crise de la maladie dont il aurait été atteint...* (75) Le soldat trouve la mort dans cette chute.

Le 10 août 1854, un caporal du 18^{ème} léger, J.C. V. se suicide dans un taillis dépendant du hameau de Vaure, commune de Savigneux, au moyen de son fusil dont il a fait partir la détente avec son pied droit qu'il avait déchaussé... (76). Le commissaire de police Mouton (77), neveu du général Mouton-Duvernet, de Montbrison, accourt sur les lieux et découvre sur le cadavre un billet qui fait connaître l'intention où était le malheureux V. de se suicider. Selon le rédacteur, tout fait présumer que cet homme était sous l'influence de l'ivresse ou de la maladie quand il a accompli cette action... (78) Ivresse ou dépression ? On ne cherchera pas davantage, le caporal a fini son temps.

Le 10 avril 1855, on découvre dans le canal des Casernes, au Bouchet, sur la commune d'Ecotay, le corps du fusilier Jean-Baptiste Teulet, du 93^{ème} régiment de ligne. Le pauvre garçon avait, deux jours avant, tenté de s'ouvrir les veines puis s'était immergé sous une arcade du canal ; là, il aurait été saisi par la fraîcheur de l'eau et asphyxié. Suivant les autorités militaires, le soldat Teulet était malade et prédisposé à l'aliénation mentale et dominé par un profond chagrin nostalgique... (79)

Le 29 novembre 1857, le soldat Terris, du 18^{ème} de ligne se suicide. Écoutons les explications de la presse locale. *Cet homme éprouvait un profond dégoût des obligations de la vie ; il se laissait dominer par une maladie assez commune en Angleterre, l'hypocondrie. Ses idées étaient inconstantes... Se trouvant seul dans la caserne, il a chargé son fusil avec deux cartouches, s'est couché, a placé cette arme sur lui, le canon appuyé sur son menton, et avec l'orteil du pied droit il a fait partir la détente... Déposé d'abord à l'amphithéâtre de l'hôpital, le corps a été ensuite enseveli sans aucune espèce d'honneur funèbre* (80). Dérisoire vengeance !

Pendant ce service désespérément long, l'existence devait paraître plus que maussade à nombre de jeunes recrues.

D- LES MISERES MORALES

LES ENFANTS NATURELS

Du 1^{er} janvier 1849 au 31 décembre 1858 (10 ans), on relève 62 naissances illégitimes sur les 2061 actes enregistrés à Montbrison soit 3 % (81). Notre ville se situe donc nettement au-dessous de la moyenne nationale qui est, pour le Second Empire, de 7 % de l'ensemble des naissances.

(75) J. de M. du 27 mai 1852, n° 1231.

(76) J. de M. du 13 août 1854, n° 1462.

(77) Le commissaire de police V. Mouton est le neveu du général baron Mouton-Duvernet, né au Puy et fusillé à Lyon (1769-1816). En mars 1856, ce fonctionnaire fort capable est muté comme commissaire de police en Avignon (J. de M. n° 1616, du 9 mars 1856)

(78) J. de M. du 13 août 1854, n° 1642.

(79) Papiers administratifs d'Ecotay, notes de Michel Bernard et J. de M. du 10 avril 1855, n° 1532.

(80) J. de M. du 29 novembre 1857, n° 1705.

(81) Alain Decaux, Histoire des Françaises, t. 2, p.887, lib. acad. Perrin, Paris 1975.

Naissances illégitimes à Montbrison (82)

Année	Nombre des naissances	enfants naturels	%
1849	224	8	3,5
1850	207	4	1,9
1851	216	4	1,8
1852	229	3	1,3
1853	203	7	3,4
1854	214	14	6,5
1855	215	10	4,6
1856	182	6	3,3
1857	185	4	2,1
1858	186	2	1
total	2 061	62	3

A quelle catégorie socio-professionnelle appartiennent les mères ?
 Il s'agit essentiellement de servantes et d'ouvrières, parfois originaires des villages voisins ou même d'autres provinces : Bard, Marcoux, Saint-Sixte, Cervières, Sury, Soleymieux, Saint-Just-en-Bas, Chazelles-sur-Lavieu, Arlanc, Ambert, Saint-Pierre-de-Savoie, les Vosges. Voici les professions relevées pour 46 cas, du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1858 :

<u>Profession ou état de la mère :</u>	(82)
domestiques	10
couturières	3
blanchisseuses	2
lingères	2
tailleuses	2
corsetière	1
culottière	1
journalière	1
marchande ambulante	1
en prison	4
indigente, mendiante	2
aliénée	1
déclarées sans profession	6
aucune mention de la profession	10
<u>total</u>	46



L'âge des mères est mentionné seulement dans 19 actes de naissance sur 46. Il s'échelonne de 17 à 37 ans avec un âge moyen de 25 ans. Dans quatre cas sur 46, le père effectue la déclaration. Il s'agit : d'un étudiant en droit (1854), d'un caporal du 92^{ème} de ligne (1856), d'un maçon (1856) et d'un sabotier (1857). Seul le militaire ne reconnaît pas immédiatement l'enfant qui dans les trois autres cas portera le nom du père. Certains enfants sont aussitôt abandonnés comme la fille de Benoîte R., domestique à Marcoux, ou le fils de Marie P., pauvre femme de Saint-Sixte, *entièrement folle et idiote* (83)

LES ENFANTS ABANDONNES

La proportion des enfants trouvés est beaucoup plus importante. Du 1^{er} janvier 1849 au 31 décembre 1858, pour 10 années, 395 enfants nouveaux-nés sont déposés, de jour ou de nuit, à la porte du dépôt de la Croix de *l'hospice des infirmes et indigents*. Ils représentent 19,2 % des 2061 naissances enregistrées à Montbrison pour la même période. Il est vrai que la Charité de Montbrison recueille la plupart des enfants abandonnés de l'arrondissement.

<u>Année (84)</u>	<u>nombre de naissances</u>	<u>enfants trouvés</u>	<u>%</u>
1849	224	39	17,4
1850	207	43	20,7
1851	216	52	25,9
1852	229	45	20,9
1853	203	38	22,1
1854	214	36	23,3
1855	215	40	23,2
1856	182	24	16,4
1857	185	42	24,8
1858	186	36	20,4
<u>total</u>	<u>2 061</u>	<u>395</u>	<u>19,2</u>

Chaque fois qu'un enfant est recueilli, Jean Savattier, *homme d'affaires* de la Charité va faire la déclaration à la mairie. Les vêtements du nourrisson sont décrits avec soin et l'acte de naissance mentionne encore les détails qui pourraient, éventuellement, permettre de reconnaître plus tard l'enfant qui reçoit un prénom et un nom parfois fantaisistes (85).

Ainsi l'enfant nommée Jeanne Valois est trouvée le 3 février 1852, à 7 heures du matin, à la porte de la Charité. Son costume est ainsi décrit : *chemise coton, un morceau de toile servant de drap, vieux linge gris laine, bandelette lisière, bonnet indienne fond blanc, le tout dans un chapeau gris* (86).

Marguerite Salut est découverte à une heure du matin, le 6 mars 1852 et Josephine Deminuit, à minuit, le 18 mars de la même année, à la Croix. Cette dernière porte une *chemise coton, drap coton, linge molton (sic) bleu, bandelettes lisières jaunes, bonnet indienne lilas avec un morceau de velours cramoisy au cou* (87).

(83) Etat-civil de Montbrison, 1853.

(84) Ibid. années 1849 à 1858.

(85) Quelques uns de ces noms :

Anne DETRENNE (acte du 2 janvier 1851)	Jean-Marie SASSERE
Jean SAMEDI	Lucie TOUSSAIN
Joséphine DEMINUIT (déposée à minuit)	Julie DEMORT
Antoinette CHAMPAGNE	Etienne NOEL
Marguerite SALUT	Antoine MOUCHARD
Germain DAUVERGNE	Marguerite MOUCHE
Jean DOMBE	Jean NOVEMBRE
Barnabé BEAU	Jean Baptiste INCONNU

Julien LAGUERRE, Etienne NATAL, Jean Marie DUBUISSON...

Le 10 juillet 1857, deux petites filles sont trouvées à une heure du matin, *emmaillottées toutes deux ensemble* (88). Curieusement, les deux jumelles sont simplement nommées Marguerite et Marguerite, sans autre nom. Parfois des billets émouvants donnent des précisions sur le motif de l'abandon, indiquent si l'enfant a été ou non baptisé ou encore le prénom qu'on souhaite lui voir donner. Quelques exemples :

Aujourd'hui dix-huit février 1851 cette petite fille qui n'est pas baptisée est déposée seulement pour quelque tems on l'a retirera plus tard, elle n'est pas légitime mais sa mère pourra lui laisser quelque chose, elle prie qu'on nan (sic) est bien soin (89).

Ce jourd'hui seize mai mil huit cent cinquante-un, le 17 mai, j'ai déposé mon enfant à la charité de Montbrison, dont il a été baptisé, on lui a donné le nom de Jean. C'est la misère qui me le fait abandonner. Si par la suite je le peux je chercherai à le reprendre... Conservez-lui son nom. L'enfant porte une médaille intitulée " ô Marie conçue sans péché " attachée à un ruban rose (90)

Dieu tout puissant veillez sur cet enfant, jésus, marie, joseph, bénissez-le, protégez-le et sauvez-le, amen, pour cause d'indigence 1856, il est baptisé, billet attaché à un enfant trouvé le 25 décembre, à neuf heures du soir (91).

LES EXPOSITIONS D'ENFANTS

Certains enfants ont été exposés avant d'être déposés à l'hospice de Montbrison. Selon le code pénal l'exposition est "un crime qui consiste à délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger eux-mêmes, en raison de leur état physique ou mental." La peine encourue va, suivant les cas, de l'amende et l'emprisonnement jusqu'à la réclusion et aux travaux forcés à temps, et même jusqu'à la peine capitale lorsque l'exposition a entraîné la mort du délaissé. Pour limiter le nombre des expositions, des "tours" sont installés à l'entrée des hospices. C'est une sorte d'armoire ronde et tournante, posée dans l'épaisseur d'un mur à l'entrée de l'établissement. Il permet de déposer un enfant sans être vu. Cependant l'emploi du tour est controversé. Il apparaît au début du premier Empire, est officialisé par un décret de 1811, rendu obligatoire, supprimé en novembre 1848, rétabli en 1849 et enfin définitivement supprimé en 1860. Les 395 enfants déposés anonymement en dix ans, dans le tour ou à la porte de la Charité de Montbrison ne sont pas considérés comme ayant été exposés. Si le nouveau-né a été exposé dans un autre lieu avant d'être recueilli par l'hospice, l'acte de naissance le précise. C'est le cas de Julien D., recueilli le 18 avril 1852 à la Charité et qui avait été exposé le seize du même mois chez une sage-femme d'Usson. (92)

De temps à autre la presse locale relève des expositions d'enfants dignes du temps du bon Monsieur Vincent. Ainsi, le dimanche 23 octobre 1853, à 8 heures et demie du soir, la vénérable supérieure de l'hospice de la charité (faubourg de la Croix), a fait relever sur les marches du perron de l'hospice, un pauvre petit enfant né depuis une demi-heure à peine, *bleui déjà par le froid, et ne poussant plus que de bien faibles vagissements....* Inévitablement l'enfant allait périr sans le hasard providentiel qui a amené sur le chemin une femme du faubourg par les soins de laquelle les religieuses ont été prévenues... Le journaliste

(88) Etat-civil de Montbrison, 1857.

(89) Ibid. 1851.

(90) Ibid.

(91) Ibid. 1856.

(92) Ibid. 1852.

saisit l'occasion pour admonester des parents aussi coupables : l'abandon de cet enfant, qui accuse une sauvage barbarie se rattacherait en outre à d'autres faits de l'immoralité la plus révoltante, et l'indignation publique vouerait à l'infâmie les auteurs de ces actes coupables... (93)

En 1855, la scène se renouvelle, à la porte de la collégiale Notre-Dame de Montbrison. Cette fois l'enfant est mort : Le 23 mars, vers neuf heures du matin, un enfant nouveau-né a été exposé dans l'église Notre-Dame, derrière la porte principale. Le commissaire en ayant eu avis vers les quatre heures du soir seulement, s'est rendu sur les lieux où il a trouvé un panier contenant le cadavre d'un enfant du sexe masculin, enveloppé dans un morceau de toile très grossière, et dont la mort paraissait remonter à plusieurs jours... (94)

Le 27 janvier 1856, entre 7 à 8 heures du soir, un enfant nouveau-né a été trouvé sur un banc à la porte de l'hôtel du Centre (Montbrison). L'enfant a été porté à la Charité, des recherches ont été faites par la police. (95)

Selon les rapports préfectoraux le nombre des enfants trouvés ou abandonnés est en baisse. Le département en entretient plus de 2 000 en 1850 ; en 1854, il y en a seulement 1 096 (96). Nous reprendrons ce sujet au chapitre "service des enfants trouvés".

Indigence et misères morales vont souvent de pair. Les abandons d'enfants et les infanticides sont parmi les plus cruelles conséquences du paupérisme.

PAUVRES FEMMES

Les infanticides sont nombreux et le Forez n'échappe pas à ce mal. Ces crimes sont le fait de pauvres femmes, souvent domestiques, séduites puis lâchement abandonnées. Affolées, elles commettent l'irréparable. Dénoncées, de lourdes sanctions achèvent de les anéantir.



En janvier 1852, arrestation de la nommée P., veuve V., fermière à Saint-Germain-Laval, qui aurait commis, le 4 de ce mois, un infanticide sur un enfant du sexe féminin dont elle aurait accouché le même jour... (97)

En septembre 1852, la cour d'assises de la Loire, séant à Montbrison, déclare Marie B. de Saint-Etienne coupable de crime d'infanticide. Bien que bénéficiant de circonstances atténuantes, elle est condamnée à sept ans de travaux forcés (98).

Marie S., 41 ans, d'Urzange, commune de Saint-Jean-Soleymieux, est arrêtée le 12 avril 1853 pour le même crime (99).

Catherine F., âgée de 23 ans, ouvrière en rubans à Saint-Genest-Lerpt est accusée d'infanticide le 21 juillet 1853. Cependant, à l'audience du 10 septembre de la même année, la cour d'assises la déclare non coupable et l'acquitte (100).

(93) J. de M. du 27 octobre 1853, n° 1379.

(94) J. de M. du 25 mars 1855, n° 1526.

(95) J. de M. du 3 février 1856, n° 1611.

Le 7 novembre 1853, une jeune fille de 22 ans, domestique à Marlhes, commet un infanticide (101). Le 31 mars 1854, on arrête pour le même motif Benoîte D., domestique chez M. Thevenon, à Pralong (102). En juillet 1854, c'est Marie D., 23 ans, domestique à Vergnon, commune de Savigneux (103). Longue liste de pauvres femmes qui ne provoque pas un seul mot de pitié de la part du rédacteur du bulletin local. Naturellement, on ne met jamais en cause les séducteurs.

DE CABARET EN CABARET

A l'instar de Paris, qui possède alors 25 000 débits de boissons pour un peu plus d'un million d'habitants (104), chaque village a plusieurs cabarets. En 1858, il y a, dans la Loire, 3 745 débits de boissons à consommer sur place, soit un cabaret pour 135 habitants ce qui est considérable. Ces établissements sont surveillés de près par les autorités qui y voient des foyers possibles de subversion. En 1858, le préfet de la Loire fait fermer 24 cabarets par mesure de sûreté ou de moralité publique (105).

L'alcoolisme fait des ravages. Bien des miséreux cherchent à oublier un instant leurs peines, et l'ivresse est la cause d'accidents.



L'année 1851 se termine mal pour Michel Granger, de Bard. On le retrouve mort au bas du mur qui longe la rue des prisons, à Montbrison, le 28 décembre 1851. Il paraît que Granger s'enivrait souvent, et on attribue sa mort à une chute et à l'influence du froid qui l'a saisi ensuite... (106)

Le 5 juin 1853, à Boën, un vieux pochard passe sous une voiture hippomobile. Le sieur Menu, voiturier à Sury, conduisait ses voitures sur la route de Boën, lorsqu'il fut arrivé près de cette ville, il rencontra un individu qui était ivre, il le fit sortir de devant sa première voiture, mais celui-ci ayant fait quelques pas plus loin, est allé, en trébuchant, se jeter sous les roues de la dernière voiture, qui lui a brisé les deux jambes au dessus des chevilles. Le docteur Lenfant examine le blessé et déclare qu'on devra l'amputer des deux jambes. L'ivrogne se nomme Jean-Claude Chenevat, âgé de 78 ans, domicilié à Souzy, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (107).

(96) Rapport du préfet au conseil général de la Loire, session 1854.

J. de M. du 27 août 1854, n° 1466.

(97) J. de M. du 19 février 1852, n° 1203.

(98) J. de M. du 12 septembre 1852, n° 1262.

(99) J. de M. du 17 avril 1853, n° 1324.

(100) J. de M. du 27 juillet 1853.

(101) J. de M. du 13 novembre 1853, n° 1384.

(102) J. de M. du 2 avril 1854, n° 1424.

(103) J. de M. du 25 juin 1854, n° 1448.

Le dimanche 7 janvier 1856, on retrouve le cadavre de Benoît Rival, de Lézigneux, étendu dans une flaque d'eau, sur la route de Moingt, en face de la maison Sirvanton. *Il paraît que ce vieillard, âgé de 78 ans, était en état d'ivresse, et qu'il a trouvé la mort en tombant dans cette mare, où il n'y avait tout au plus que 12 à 15 centimètres d'eau vaseuse (108).*

Parfois une querelle d'après-boire entraîne une rixe et des coups malheureux. Ainsi le 2 octobre 1858, à 11 heures du soir, dans le cabaret du nommé Roux de Lézigneux, Philippe Dévant de Lavieu, âgé de 57 ans, frappe, pour un motif futile, Michel Granger de deux coups de couteau. Le meurtrier est condamné à 6 ans de réclusion par la cour d'assises de la Loire, le 11 décembre 1858 (109).

JEUX D'ARGENT

Les jeux d'argent fleurissent dans les cabarets. En 1855, le maire de Valbenoîte, *vu les plaintes nombreuses qui lui ont été adressées par plusieurs mères de familles, arrête que tout jeu d'argent, soit aux cartes et notamment à la bourre ou mariage, soit de tout autre façon, serait interdit dans les cafés, cabarets et auberges de la commune. Toutefois, on peut encore jouer pour savoir qui paiera la tournée : les maîtres de ces établissements ne pourront donner à jouer que pour la consommation faite ou à faire dans la journée (110).*

Un arrêté préfectoral du 6 octobre 1851 interdit à tous cafetiers ou cabaretiers de tenir ouverts leurs établissements et d'y donner à boire après neuf heures du soir du 1er octobre au 31 mars mais le règlement n'est pas toujours respecté.

Le 7 janvier 1855, à 9 heures et demie du soir, Jean Champandard, garde-champêtre d'Ecotay, somme des consommateurs de quitter le cabaret de Louise Joannin, veuve Bayle, à Ecotay. Ostensiblement, Antoine Cognasse, meunier, Philippe Granger, cultivateur, Jean Chaperon, fils de Jean-Marie, cultivateur, Guillaume-Clair Poirier, domestique et Jean-Claude Peyrat continuent à boire et la cabaretière à les servir. Bafoué dans son autorité, le garde rédige un procès-verbal et se retire dignement. Deux semaines après, à l'audience du 20 janvier, le tribunal de simple police de Montbrison condamne la veuve Bayle à 1 franc d'amende pour *fermeture tardive* et Cognasse, Granger, Poirier et Peyrat également à 1 franc d'amende chacun *pour avoir refusé de sortir à l'injonction du garde-champêtre (111).*

MAUVAIS LIEUX

Montbrison, ville de garnison, possède aussi ses "mauvais lieux". Plusieurs sentences du tribunal correctionnel de Montbrison indiquent discrètement que la prostitution existe dans la capitale du Forez. A l'audience du 26 janvier 1852, Marie C., veuve M., convaincue "d'excitation à la débauche de sa fille mineure" est condamnée à deux ans d'emprisonnement et à 300 F d'amende (112). Par jugement du même tribunal, en

-
- (104) Maxime Du Camp décompte pour l'agglomération parisienne : 180 cafés, 235 bals publics et environ 25 000 débits de boissons avec 7 226 billards. (Vie quotidienne sous le Second Empire, Maurice Allem, Hachette, 1948)
- (105) Rapport du préfet au conseil général - 1858. J. de M. du 31 oct. 1858, n° 1753. Il y a 3 745 cabarets dans la Loire pour une population de 505 260 h. au 1er janvier 1857.
- (106) J. de M. du 1er janvier 1852, n° 1189.
- (107) J. de M. du 12 juin 1853, n° 1340.
- (108) J. de M. du 12 janvier 1856, n° 1608.
- (109) J. de M. du 10 octobre 1858, n° 1750 et du 25 décembre 1858, n° 1761.
- (110) J. de M. du 1er février 1855, n° 1511.

date du 19 novembre 1855, la femme Antoinette R., dite *la Grande*, se trouve condamnée à un an d'emprisonnement et à 50 F d'amende pour *excitation habituelle à la débauche de la jeunesse de l'un et l'autre sexe, au-dessous de l'âge de 21 ans* (113). A l'audience du 11 mai 1857, d'autres condamnations sont prononcées : Antoinette B., femme M., outrage public à la pudeur et adultère, 13 mois de prison; Jean-Marie M., outrage public à la pudeur, 3 mois de prison, Baptiste V., idem, 16 F d'amende... (114)

Les maisons de tolérance existent à Montbrison (115). Le 1^{er} juillet 1852, Gontard aîné, écrit au rédacteur du Journal de Montbrison pour se plaindre d'une agression dont il a été victime près d'un de ces lieux de perdition : *Hier, un peu avant 8 heures et demie du soir, alors qu'il faisait encore grand jour, une bande de ces vendus, rebut de la société, dont il est malheureux que le remplacement fasse pénétrer quelques-uns dans notre brave armée, est sortie d'une maison de prostitution qui est établie sur les boulevards, par suite d'une tolérance que je crois regrettable. Un d'eux... s'est tourné du côté de ma maison et s'est mis à uriner sans s'inquiéter si cet acte d'impudeur pouvait offenser la morale publique... Je me suis élancé aussitôt dehors pour forcer cet individu à s'éloigner... Il s'est abaissé pour ramasser des cailloux cassés destinés à la réparation de cette route, et m'en a lancé avec violence, m'a atteint à la tête...* (116).

Certes, nous sommes loin des *Mystères de Paris*. Montbrison n'étant pas une cité manufacturière, la prostitution semble limitée. Elle n'a rien de comparable avec le fléau qui sévit alors dans les centres industriels où se pratique le "cinquième quart de la journée" pour nombre d'ouvrières. La misère peut conduire à la prostitution. Léon Daudré, déjà cité, parle ainsi de la mauvaise saison qui accroît la misère des indigents : *c'est en ce moment que des petits enfants grelottent du froid et pleurent de la faim, que des femmes infortunées luttent entre le besoin et l'infamie...* (117).

Notons que "le milieu local" paraît lié aux militaires de carrière, notamment aux remplaçants professionnels.

E- LA JUSTICE ET LES PAUVRES

VOLS ALIMENTAIRES

La misère est mauvaise conseillère dit l'adage. Des miséreux passent en effet de la maraude au vol qualifié malgré le risque de lourdes peines. Les vols alimentaires en disent long sur les misères du temps.

Dans la nuit du 21 ou 22 février 1852, des inconnus emportent un porc salé et dépecé que Joseph Bercet, propriétaire au lieu de Joassard, à Chazelles-sur-Lyon, tenait dans son grenier (118).

Quelques-uns ne se contentent pas de glaner dans les champs moissonnés et se servent directement aux gerbiers. Pendant la nuit du 7 au 8 août 1852, une meule d'avoine appartenant au sieur Joseph Perret, de St-Marcellin, a été volée par des individus jusque là inconnus... (119)

Dans la nuit du 15 au 16 du même mois un vol de blé froment a été commis sur une meule établie dans la terre située sur le chemin tendant de Montbrison à Cindrieux, au préjudice du sieur Arthaud, propriétaire et fermier à l'Olme. Les voleurs ont détaché de la meule plusieurs gerbes de blé, les ont battues dans un drap, ont vanné le grain, et en ont emporté une quantité de deux doubles décalitres... (120)

(111) Papiers administratifs d'Ecotay- archives Diana.

(112) J. de M. du 19 février 1852, n° 1203.

(113) J. de M. du 22 novembre 1855, n° 1595.

(114) J. de M. du 17 mai 1857, n° 1677.

(115) On connaît le nom d'une tenancière : Jeanne R., dite la Roannaise, J. de M. du 28 juin 1849, n° 928.

Des vols semblables sont signalés dans les localités voisines. Dans la nuit du 17 au 18 août, un vol a lieu au préjudice de Gilbert Poyet. Les voleurs dérobent trente gerbes d'une meule de blé, dans une terre près de Moingt. Ils repartent avec environ trois mesures de grain (121).

Le 28 novembre 1855, Jean Basset, rémouleur, âgé de 37 ans et originaire du Cantal, passe la nuit dans l'auberge de Louise Joannin, veuve Bayle, à Ecotay. Dans sa chambre se trouve stocké un sac de *blé seigle*. Le lendemain, le Cantalou s'en va en emportant subrepticement deux kilos de seigle qu'il vend dans la matinée au premier qu'il trouve sur son chemin, Jean Arthaud, d'Ecotay, à raison de 30 centimes le kilo. Arrêté dans la journée par le garde-champêtre, Basset est interrogé par le maire du village. Confondu, il est mis à la disposition du procureur impérial et incarcéré. Circonstance aggravante, Basset dit avoir perdu son passeport et se trouve donc en état de vagabondage. (122)

Dans la même rubrique, on relève, dans la nuit du 10 au 11 août 1852, un vol avec escalade et effraction chez Meunier, boulanger à St-Jean-Soleymieux. Les visiteurs nocturnes n'emportent pas la caisse mais 20 livres de pain miché (123).

En janvier 1854, un journalier du village de Chazelles, commune de Périgneux, vole cinq mesures de farine à Baptiste Giraudon, meunier à la Valette, même commune (124).

Le 26 mai 1854, le commissaire Mouton, de Montbrison, arrête et conduit en prison la nommée *Monlevat Françoise*, qui avait pénétré dans le jardin de M. Delorme Fleury, jardinier, en brisant une clôture, et lui avait volé des légumes (125).

Le 29 septembre 1856, le tribunal correctionnel de Montbrison condamne Michel Vray, de Périgneux, à 2 mois d'emprisonnement et 16 F d'amende pour vol de fruits et incendie par imprudence (126). Notre liste n'est, évidemment, pas limitative.

L'OCCASION FAIT LE LARRON

Des vols plus importants sont parfois commis : 1 400 F en argent et 600 F en or, au préjudice du curé de Soleymieux, dans la nuit du 30 au 31 août 1852 (127) et quatre sacs en toile de ménage contenant chacun au moins 1000 F, un sac de cotonne bleu contenant 1600 F en pièces d'or, et en outre quatre pièces de 5 F qui se trouvaient dans un tiroir chez le sieur Chattu de l'Hôpital-sous-Rochefort, le dimanche 18 juin 1854, alors que ce dernier était à la messe (128). Pour ce deuxième méfait, la cour d'assises de la Loire condamne Alexis Goutorbe, 37 ans, journalier à Boën, à huit ans de travaux forcés (129)

Le plus souvent, c'est l'occasion qui fait le larron. Voici trois cas significatifs :

Le jour de la Saint-Sylvestre 1852, les sergents de ville de Montbrison arrêtent Jacques Laffay, âgé de 20 ans, crocheteur de son état. Le chiffonnier est accusé d'avoir volé au préjudice du sieur Vernet, du Bourgneuf, quelques sacs en grosse toile et un seul pendant d'oreille en or (130).

(116) J. de M. du 1er juillet 1852, n° 1241.

(117) J. de M. du 24 février 1856, n° 1614.

(118) J. de M. du 29 février 1852, n° 1206.

(119) J. de M. du 19 août 1852, n° 1255.

(120) Ibid.

(121) J. de M. du 20 août 1854, n° 1464.

(122) Papiers administratifs d'Ecotay, notes de Michel Bernard (arch. Diana)

(123) J. de M. du 19 août 1852, n° 1255.

(124) J. de M. du 26 janvier 1854, n° 1405.

(125) J. de M. du 1er juin 1854, n° 1441.

Le 31 mai 1854, Jean Tollin, né à Saint-Laurent-sous-Rochefort, journalier sans domicile fixe, dérobe *trois tabliers, neuf mouchoirs de poche et une chemise de couleur* dans la cuisine de la femme de Guy Saudet, de Saint-Maurice-sur-Loire. Il est arrêté à quelque distance de là, *au moment où il changeait la chemise qu'il portait contre celle qu'il venait de voler*. Le chemineau, qui s'était laissé tenter par une chemise de couleur, sera condamné le 4 septembre suivant à cinq ans de prison par la cour d'assises (131).

Cela se termine encore plus tragiquement pour un petit voleur de Palogneux *pris en flagrant délit de vol de 7 chemises et environ un kilogramme de fil, qu'on venait de découvrir chez lui en faisant une perquisition. Resté seul, cet homme, à l'aide d'un fusil double et à pierre dont il a placé le canon sous le menton, s'est suicidé en le faisant partir avec du feu produit par un peu de paille* (132).

LES REVOLTES

La population indigente secrète son contingent d'aigris, de révoltés contre l'ordre établi et la société. L'acte de Benoît Bernard, ouvrier terrassier sans travail, de Cottance, manifeste cet état d'esprit. Le 8 octobre 1854, venu à Montbrison pour chercher de l'ouvrage, Bernard passe par le faubourg de la Madeleine, entre dans la cour de la ferme Vial, dort un moment derrière les meules, puis s'en va après avoir allumé un incendie avec des allumettes chimiques. Deux meules de paille flambent mais, heureusement, on réussit à limiter le sinistre.

Arrêté, Bernard déclare spontanément *qu'il était l'auteur de l'incendie et qu'il ne connaissait même pas le propriétaire des récoltes incendiées. Pour seule excuse de son crime, il allègue qu'il était pris de vin et qu'il était dans un accès de désespoir...* Selon la justice, *il a depuis longtemps des habitudes de vagabondage, il s'est mis en état de révolte permanente contre la société, et il paraît faire le mal pour le seul plaisir de le commettre. Il a déjà subi 17 condamnations prononcées la plupart pour vagabondage, mendicité ou infraction au ban de surveillance...* (133)

Le terrassier au chômage est condamné à douze ans de travaux forcés par la cour d'assises le 19 décembre 1854.

LES JUSTICIABLES

*Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne
Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagne
Ne sont jamais allés à l'école une fois,
Et ne savent pas lire, et signent d'une croix.*
(Victor Hugo) (134)

Dans notre région forézienne, la criminalité est nettement inférieure à la moyenne nationale. Pour les premières années du Second Empire, on ne compte dans la Loire qu'un accusé traduit devant la cour d'assises pour 8 700 habitants (1 pour 4 900, moyenne nationale)(135).

-
- (126) J. de M. du 19 octobre 1856, n° 1648.
 (127) J. de M. du 19 septembre 1852, n° 1264.
 (128) J. de M. du 14 septembre 1854, n° 1471.
 (129) Cour d'assises de la Loire séant à Montbrison, audience du 5-09-54.
 (130) J. de M. du 9 janvier 1853, n° 1296.
 (131) J. de M. du 10 septembre 1851, n° 1470.
 (132) J. de M. du 22 mai 1853, n° 1334.
 (133) J. de M. du 8 octobre 1854, n° 1477.
 (134) "Ecrit après la visite d'un bagne" - LES QUATRE VENTS DE L'ESPRIT.
 (135) Criminalité :
 moyenne de la France , 1853 : 1 accusé sur 4 896 h.
 1854 : 1 " sur 4 736 h.

En 1850, dans le département, 80 personnes sont traduites devant les assises. En 1853, il y en a seulement 61 et en 1854, 54. Les statistiques fournies sur l'exercice de la justice, années 1850, 1853 et 1854, permettent de tracer le profil du justiciable moyen dans notre province à cette époque et d'esquisser une comparaison avec le plan national :

		Assises/Loire				total 53/54	réparti- tion :	moyenne nat.	
		1850	1853	1854				(1) 1853	(2) 1854
nombre d'accusés		80	61	54	115				
sexe	hommes	66	55	46	101	87,8%	81,4%	81,5%	
	femmes	14	6	8	14	12,2%	18,6%	18,5%	
âge	moins de 16 ans	0	0	0	0	10,4%	16%	14,9%	
	16 - 21 ans	13	6	6	12				
	21 - 25 ans	10	11	10	21				
	25 - 30 ans	21	13	8	21	59,1%	56%	55,9%	
	31 - 35 ans	13	6	7	13				
	35 - 40 ans	8	7	6	13				
	40 - 45 ans	4	6	6	12				
	45 - 50 ans	4	7	4	11	29,5%	24,3%	25,3%	
	50 - 55 ans	3	4	5	9				
	55 - 60 ans	3	1	1	2				
60 - 65 ans	0	0	1	1	1%	3,6%	3,7%		
plus de 65 ans	1	0	0	0					
état-civil	célibataires	43	38	35	73	63,4%	54,2%	52%	
	mariés	33	21	15	36	31,3%	40%	42,5%	
	veufs	4	2	4	6	5,2%	5,8%	5,5%	
nés et domic. →	dans le départ. du jugement	64	34	29	63	54,8%	56,1%	67,1%	
	dans le départ. autres départ.	14	19	13	32	27,8%	38,6%	19,6%	
	étrangers au départ. sans domic. fixe	2	8	12	20	17,4%	5,3%	13,2%	
résidence	communes rurales	31	22	29	51	44,4%	56%		
	communes urbaines	47	32	19	51	44,4%	38,6%		
	s. domicile fixe	2	7	6	13	11,2%	5,3%		

(1) sur 7 317 accusés (2) sur 7 556 accusés

(136) Statistiques officielles sur l'exercice de la justice :

1850 : J. de M. du 25 décembre 1852, n° 1292.

1853 : J. de M. du 27 juillet 1855, n° 1560.

1854 : J. de M. du 19 octobre 1856, n° 1648.

-Départements ayant la plus forte criminalité en 1854 :

1- Seine	1 accusé pour 1701 h.	4- Finistère	1 pour 2831
2- Corse	1 " 1985 h.	5- Marne	1 " 2916
3- Bouches-du-R.	1 pour 2313 h.	6- Aube	1 " 3084

-Départements ayant la plus faible criminalité en 1854 :

1- Nord	1 accusé pour 13 244 h.	4- Cher	1 pour 9879
2- Pas-de-C.	1 " 11 177 h.	5- Indre-et-L.	1 pour 9284
3- Creuse	1 " 10 288 h.	6- Saône-et-L.	1 pour 9270

-En 1854 :

Loire	1 accusé pour 8 751 h.
Rhône	1 6 458 h.
Ain	1 8 673 h.

NIVEAU D'INSTRUCTION ET PROFESSION DES ACCUSÉS (136)

		Cour d'assises/Loire				Moyenne nationale			
		1850	1853	1854	total	%	1853	1854	
Instruction	illettrés		32	29	53-54	61	53%	45,2%	47,8%
	sachant lire et écrire imparfaitement		18	20		38	33%	35,9%	40,8%
	bonne instruction		11	5		16	13,9	18,9%	11,4%
Profession	travailleurs des champs	29	11	21	32	29,6	36,2%*	46,3%	
	ouvriers artisans,	27	30	12	42	38,9	35,5%*	33 %	
	commerçants	0	7	16	23	21,3	8,6%*	9,1%	
	prof.libérales	3	3	5	8	7,4	6,3%*	5,7	
	vagabonds, gens sans aveu		3	3	3	2,8	5,6%*	5,9%	

* En 1853, une catégorie "domestiques attachés à la personne" apparaît. (7,6%)

Bien que limitées, ces données montrent une bonne similitude entre la situation nationale et celle du département en ce qui concerne l'état-civil des accusés, leur niveau d'instruction et leur profession. A peine y a-t-il quelques nuances.

Dans la Loire, la proportion des hommes, parmi les accusés, est encore plus forte (presque 90%), la criminalité juvénile plus faible que sur le plan national (12%). Les accusés célibataires sont plus nettement représentés ainsi que les personnes sans domicile fixe ou étrangères au département.

Le nombre des illettrés est plus grand. Professionnellement, les ouvriers ont une part dominante qui s'explique par le poids grandissant de l'agglomération de St-Etienne en plein développement industriel (voir tableau ci-dessous). Si l'on tient compte de ce dernier facteur, comme la Loire connaît déjà une criminalité nettement plus faible que la moyenne du pays, on peut affirmer que le Montbrisonnais est une contrée très tranquille.

Tribunaux correctionnels : 1854

Arrondissement	Population	%	nombre d'affaires	%	nombre de prévenus	%
MONTBRISON	132 116	28	454	23	559	22,8
St-ETIENNE	205 148	43	1 019	51,5	1 298	53
ROANNE	135 324	29	502	25,5	594	24,2

Le justiciable-type est, chez nous, le plus souvent un journalier ou un ouvrier, très rarement un commerçant ou un individu exerçant une profession libérale. Il est jugé, dans les deux tiers des cas, pour un crime contre la propriété, le vol, le plus souvent (137)

Ce portrait du "criminel moyen" correspond assez bien au type du "roulant", travailleur manuel exerçant son activité de village en village, de ville en ville, au gré des circonstances. On comprend que le chômage, les mauvaises fréquentations ou une occasion quelconque puissent le faire verser quelquefois dans le vagabondage puis la maraude et le vol.

(136) J. de M. du 25 décembre 1852, n°1292, du 27 juillet 1855, n°1560, du 19 octobre 1856, n° 1648.

(137) En 1854, France entière :

crimes contre les personnes	2 083 accusés	(28%)
crimes contre la propriété	5 473 "	(72%)

PAUVRETE N'EST PAS VICE

Ces écarts de conduite ne doivent pas faire oublier que la plupart des pauvres gens mènent, malgré de dures conditions, une vie honnête, laborieuse, courageuse et aussi digne que celle de bien des bourgeois. Citons en exemple le courage de Jean Roux, domestique du maire de Chalain-d'Uzore, M. Vernet : *Roux, qui est à peine âgé de 17 ans, était, au moment des dernières crues de nos ruisseaux occasionnées par le fonte des neiges (mars 1853), occupé à garder des troupeaux de cochons et de brebis avec une domestique de la même maison, la fille Claudine Olivier ; cette dernière, en voulant traverser un petit pont placé sur un torrent, est tombée dans l'eau ; entraînée par le courant elle allait disparaître sous un aqueduc lorsque Roux s'est élancé au péril de sa vie dans l'eau et l'a sauvée (138).*

Au comice agricole de Sury du 6 septembre 1854, Marie Flachon, dite Mariette, domestique chez M. Roussillon, à Veauchette, reçoit 30 F, montant du premier prix pour les valets et servantes. Elle consacre le produit de ses gages à faire vivre sa vieille mère infirme (139). Signalons qu'au même comice M. Detras, d'Unias, obtient 100 F pour une pouliche. C'est la tradition d'attribuer des prix de bonne conduite aux domestiques à chaque fête agricole après ceux accordés pour les chevaux, les taureaux, les génisses, le concours de labourage...

Le "Mémorial de la Loire" (mars 1855) nous raconte l'acte de probité de Didier dit Gaban : *M. Guittard, de St-Etienne, revenant ces jours-ci de Saint-Just-sur-Loire à la Quérillière, perdit sa bourse sur le chemin. La somme qu'elle contenait, sans être considérable, était pourtant bien propre à tenter le pauvre journalier qui la trouva. Mais Didier dit Gaban, s'empessa de la rapporter aussitôt qu'il pût apprendre à qui elle appartenait. M. Guittard eut toutes les peines à faire accepter une récompense à cet honnête homme, dont la probité est d'autant plus louable qu'il est vraiment malheureux (140).*

De même, le 25 octobre 1856, M. Surget, propriétaire à Bellegarde, perd 103 F sur le boulevard de la mairie à Montbrison. Bourret, tailleur de pierres à Moingt, trouve sur son chemin cette somme qui représente pour lui plusieurs mois de salaire. Il fait pourtant avec empressement des recherches et la rend à celui qui l'avait perdue. Pauvreté n'est pas vice.



- 138) J. de M. du 7 avril 1853, n° 1321.
 139) J. de M. du 10 septembre 1854, n° 1470.
 140) J. de M. du 4 mars 1855, n° 1520.
 141) J. de M. du 1er novembre 1856, n° 1650.

II - LE POUVOIR ET LA SOCIETE FACE A L'INDIGENCE

A- LA VILLE DE MONTBRISON

LES RAPPORTS SUR LA REPRESSION DE LA MENDICITE

Comment la classe aisée perçoit-elle le problème de l'indigence ? Quelles solutions envisager ? Dès 1848, le conseil municipal de Montbrison crée, en son sein, une commission pour *faire des recherches sur la classe indigente*. Le travail de la commission, composée de MM. Chavassieu, Rombau et Boudot, aboutit à un premier rapport qui figure sur le registre des délibérations du conseil municipal de la ville (1).

La Révolution de février qui met fin à la Monarchie de Juillet amène un changement de situation et cinq ans après, le 19 juillet 1853, M. Boudot, au nom de la *Commission chargée de réprimer la mendicité* présente au conseil municipal un nouveau rapport détaillé que publie le journal de Montbrison (2).

Ces documents, outre l'intérêt de nous fournir quelques statistiques, ont le mérite de nous éclairer sur l'état d'esprit des édiles montbrisonnais qui, tous, appartiennent aux classes aisées.

LES DONNEES CHIFFREES

Malgré des données très fragmentaires, on peut relever une tendance. Le nombre des ménages secourus par le bureau de bienfaisance de la ville augmente fortement de 1828 à 1847, année-record à cause de la cherté des subsistances (3), pour diminuer ensuite assez sensiblement.

ANNEE	Nombre de ménages secourus	Population de la ville	rapport
1828	129	5 154	1 pour 40
1847	262	7 003	1 pour 27
1848	213 (649 personnes)	7 003	1 pour 33
1853	134 (477 personnes)	8 047	1 pour 60

Pour 1828, recensement de 1826, pour 1847 et 1848, recensement de 1846, pour 1853, recensement de 1851.

En considérant la population de la ville, la situation est donc meilleure au milieu du siècle qu'en 1828 (4). Les 649 indigents de 1848 se répartissent ainsi :

<u>Les indigents à Montbrison en 1848 (5)</u>				
	Nombre	âge moyen	Nombre d'enfants	total
Hommes	- mariés 112	47 1/2	262	374
	- célib. 7	35		7
	- veufs 13	60	16	29
Femmes	- mariées 112			112
	-célib. 18	49		18
	- veuves 63	61	46	109
Total	325		324	649 (213 ménages)

(1) Archives municipales - 1847-1852 - folios 29-31.

(2) Rapport de M. Boudot, J. de M. du 31 juillet 1853.

(3) Premier rapport -1842- Archives municipales.

(4) Rapports de 1848 et de 1853.

(5) rapport de 1848.

Les indigents à Montbrison en 1853 (6)								
	Nombre ménages	Nombre adultes	âge moyen	valides	in-valides	enfants	personnes à charge	total
Hommes								
- mariés	69	69	47	58	11			
- célibat.	6	6	47	2	4			
- veufs s. enfants	1	1	75		1	202	289	351
- veufs avec enfants	4	4	74	1	3			
TOTAL	80	80		61	19			
Femmes								
- mariées	(69)	69	43 $\frac{1}{2}$	61	8			
- célibat.	10	10	61 $\frac{1}{2}$	4	6	72	78	126
- veuves s. enfants	10	10	75					
- veuves avec enfants	34	34	63	17	27			
	134	203		82	41	274	367	477

Les rapports de 1848 et 1853 donnent d'intéressants détails sur le lieu de naissance des indigents :

(7) nés à Montbrison	1848 71	% 33,3	1852 59	% 29
étrangers à Montbrison				
nés dans un village du canton de M.	142		144	
nés dans un autre canton de l'arrond.	52		36	
nés dans les arr. de StEtienne et Roanne	47		50	
nés dans le Puy-de-Dôme ou la Hte-Loire	9		8	
lieu de naissance inconnu	28	13	29	14,3
	6		21	
total	213 chefs de famille		203 adultes indigents	

Un tiers seulement des indigents sont des Montbrisonnais de naissance, ce qui chagrine fort les commissaires : *Ainsi que vous l'avez remarqué les 2/3 soit 142 (chefs de famille) sont étrangers à la commune de Montbrison... Sommes-nous tenus de donner un asile et des secours à leur vieillesse et à leurs infirmités?... l'accroissement de la population étrangère que nous avons déjà signalé est évidemment excessif à Montbrison, dans un pays agricole...*

Ces individus sont pour la plupart inconnus à ceux auxquels ils s'adressent. On ne peut vérifier ni leurs ressources, ni leur moralité et l'on est bien fondé à craindre que les secours qui leur sont accordés ne soient des primes données au désordre et à l'oisiveté... (8)

A LA RECHERCHE DES CAUSES

Le rapport de 1848 affirme, mais cela reste à prouver, que la principale cause de l'indigence est l'oisiveté : *L'aspect du territoire qui environne Montbrison a entièrement changé depuis 20 à 30 ans. De tous côtés des fonds de peu de valeur ont été fermés en clôtures importantes, en vignes très productives. Des domaines voisins ont été divisés et livrés à la petite propriété. L'horticulture a fait des progrès remarquables.*

(6) Rapport de 1853.

(7) Rapports de 1848 et 1853.

(8) Rapport de 1848.

La main-d'oeuvre est recherchée. Ce n'est donc pas le travail qui manque aux bras, nous le disons à regret, mais avec certitude, ce sont trop souvent les bras qui font défaut au travail. Des faits nombreux nous ont été révélés et nous ont démontré que la misère d'un grand nombre d'ouvriers provenait de leur funeste penchant à l'oisiveté. On les voit presque tous les jours rejeter comme trop modique un salaire qui est accepté avec empressement par des hommes laborieux et consumer leurs journées dans l'inaction, trop souvent même dans les cafés et les cabarets... (9)

En 1853, le rapporteur fait une analyse moins sommaire et s'attache à rechercher les multiples causes de l'indigence. Pour Montbrison, ville placée au centre d'un arrondissement agricole, il distingue parmi les causes générales trois faits qui lui font sans doute regretter l'Ancien Régime :

- La suppression des biens communaux par vente ou partage dans beaucoup de communes, car les bois et pâturages communaux fournissaient autrefois aux ménages pauvres les moyens de nourrir quelque bétail, de se défendre pendant l'hiver des rigueurs du froid, et même souvent de réparer et de reconstruire leurs chaumières (10).

- La disparition de nombreuses institutions religieuses : couvents, chapitre... parce que les corporations religieuses outre les avantages de leur influence morale, distribuaient aux familles pauvres et aux orphelins qui se trouvaient dans le voisinage des secours abondants (10).

- La résidence en ville des propriétaires fonciers qui autrefois restaient sur leurs terres. Ils ne dépensent plus sur place les produits de leurs biens qui ne retournent donc pas à la terre et aux ouvriers qui la fécondent par leur travail. Pour M. Boudot, c'est à leur exemple que les gens des campagnes vont s'agglomérer dans les ateliers et dans les cités manufacturières (10).

Il voit encore deux autres causes générales à la misère : le poids du recrutement militaire et les impositions qui frappent la propriété foncière : *Non seulement elle acquitte la plus forte part de la contribution foncière, mais c'est encore sur elle que retombent principalement les charges résultant des lois sur le timbre, l'enregistrement, les droits de mutation, ainsi que les frais de justice... (10)*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN QUESTION

Les causes "particulières" de l'indigence que découvre la commission sont particulièrement intéressantes ; elles nous révèlent tout un état d'esprit, celui de nombre de favorisés.

M. Boudot consacre un long développement à l'école. La généralisation de l'instruction primaire est, selon lui, un danger. L'école détourne les jeunes des travaux manuels et constitue un risque politique en élevant le niveau de conscience des pauvres : *la plupart des jeunes gens se créent de dangereuses illusions, sur le but de l'instruction primaire... appréciant bien au-dessus de leur valeur les connaissances superficielles qu'ils ont acquises, ils regardent avec dédain les métiers pénibles qu'exercent leurs parents. Ils prennent en aversion la charrue, la bêche, le marteau du forgeron... Ils veulent devenir tout au moins artisans, mais surtout industriels, artistes... obtenir des places de commis, des emplois dans des bureaux... Ceux qui échouent deviennent les ennemis acharnés de la société... La plupart d'entre eux se laissent aisément entraîner par les prédictions des auteurs de l'anarchie... (11)*

L'école présente aussi l'inconvénient de détourner les filles de la campagne : *l'instruction primaire donnée aux jeunes filles, même dans les communes rurales a trop souvent aussi pour résultat de développer*

(9) Rapport de 1848.

(10) Rapport de 1853.

(11) Ibid.

dans l'esprit d'un grand nombre d'entr'elles, des goûts de luxe, de bien-être, et par conséquent une répulsion très prononcée pour tous les travaux pénibles... presque toutes veulent devenir brodeuses, couturières, lingères, tisseuses, etc. Elles pourront alors gagner vingt ou trente sous en travaillant douze heures par jour !

M. Boudot fait alors une suggestion qui nous semble, aujourd'hui, assez choquante : organiser une école différente pour chaque classe sociale : *Nos écoles primaires sont, au contraire de celles de l'Angleterre où l'instruction varie selon les degrés de la richesse, de l'aisance et même de la pauvreté, presque toutes formées sur le même modèle. Elles dirigent les enfants comme s'ils devaient tous parcourir la même route. Ne vaudrait-il pas mieux les préparer aux professions auxquelles la plupart sont naturellement appelés par leur position sociale, par les habitudes de leurs familles et par les besoins des localités où ils résident...* Autrement dit, M. Boudot aimerait réserver savoir et culture aux riches.

ALCOOL, TABAC, MARIAGE PREMATURE ET... SALAIRE TROP ELEVE

Le rapport relève, avec raison, les méfaits de l'alcoolisme et du tabagisme dans les classes pauvres. *Les principales causes de dépenses des journaliers et domestiques consistent dans l'usage immodéré qu'ils font du tabac et des liqueurs...*(12) Pour le tabac, il estime la dépense à une somme hebdomadaire allant de 0,50 F à 1,50 F par fumeur.

Le rapporteur s'attriste du mariage prématuré de beaucoup d'indigents qui, bien entendu, n'épousent pas de riches héritières : *Les ouvriers qui ont contracté ces funestes habitudes (usage du tabac et de l'alcool) ne portent pas seuls la peine de leur inconduite. Bientôt ils s'empres- sent de contracter mariage. N'ayant aucune épargne pécuniaire, dépourvus de tout mobilier, ils s'unissent presque toujours à des jeunes filles aussi pauvres qu'eux... Leur unique dot c'est la charité publique (12).* Et, à cause d'eux, apparaissent de nouvelles générations d'indigents.

M. Boudot regrette également l'éclatement de la famille patriarcale car, dit-il, *réunis ensemble, les grand-père et grand-mère, quelques oncles et tantes célibataires ou veufs, atténueraient leurs malheurs respectifs par la diminution de leurs charges, par la douceur des affec- tions et des souvenirs communs...*(12)

Enfin, le rapporteur de la "commission chargée de réprimer la mendicité" considère que les bons salaires sont des occasions de désordre. Ils rendent les travailleurs dépensiers et revendicatifs. M. Boudot cite un rapport d'Antoine Blanqui, membre de l'académie des sciences morales et politiques, qui compare le comportement des tisserands travaillant à domicile et à la campagne à celui d'ouvriers groupés en grands ateliers. *Les premiers (ceux qui gagnent 155 F par an, un salaire de misère) ne se plaignent jamais, ne se révoltent jamais. Les autres (qui gagnent 575 F par an) sont toujours les premiers sur la brèche du désordre et de la sédition...* Toujours selon Adolphe Blanqui, *dans les filatures, ce sont les fileurs les plus rétribués et les moins nombreux qui ont tou- jours le verbe haut et la menace à la bouche...*(12) M. Boudot découvre que la conscience de classe des ouvriers augmente avec leur salaire et cela le gêne visiblement.

UN VASTE MOUVEMENT VERS LA VILLE

Le rapport recense 203 adultes indigents à Montbrison en 1853 : 80 hommes (dont 19 invalides) et 123 femmes (dont 41 invalides). Il y a parmi eux 69 couples et 38 veufs ou veuves avec des enfants (ce qui re- présente 164 enfants à charge).

(12) Rapport de 1853.

Les 3/4 de ces assistés ne sont pas nés à Montbrison (144 sur 203). 36 sont natifs de communes du canton autres que Montbrison, 50 des autres cantons de l'arrondissement, 6 viennent de l'arrondissement de Roanne, 2 seulement de celui de Saint-Etienne tandis que 29 sont originaires du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, 21 enfin n'ont pas indiqué leur lieu de naissance ou viennent d'un autre département. Ces quelques données montrent bien que Montbrison est déjà la première étape pour les populations rurales voisines dans le vaste mouvement de migration vers les villes qui commence à cette époque. S'y retrouvent naturellement et essaient d'y subsister de nombreux ruraux pauvres.

Le rapport n'a pas saisi l'importance et l'ampleur de ce mouvement de population qui va profondément transformer le pays, le faisant passer d'une civilisation agricole à un mode de vie urbain et industriel. Pour les membres de la commission (13), la situation idéale serait d'avoir les pauvres à la campagne, sous la houlette du châtelain-propriétaire foncier, près d'un moutier, avec, si possible, pour leurs enfants, un maître d'école enseignant l'alphabet et le catéchisme sans gâter leur esprit. Sur les biens communaux, ils pourraient élever chèvres et cochon, loin de la ville, des manufactures, des cabarets et des idées séditieuses.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

En conclusion de son rapport, la commission préconise quelques mesures pour combattre l'indigence. Il conviendrait, en premier lieu, suivant M. Boudot et ses amis, de réduire les charges du recrutement militaire et de "raffermir la propriété" en allégeant les impôts fonciers. Ce ne peut être, bien sûr, que le rôle de l'Etat.

Il faudrait réprimer plus vigoureusement le vagabondage et pour cela instaurer un livret comparable à celui que doivent posséder les ouvriers pour tous ceux qui travaillent hors de leur commune d'origine : domestiques, travailleurs agricoles et artisans. Ce document serait régulièrement visé par le maire de la commune où travaille l'intéressé.

Il serait bon de limiter le nombre des débits de boissons. Un cabaret pour 500 habitants suffirait amplement (14).

Enfin, dernière mesure, il faudrait, pour les nécessiteux, cinq ans de résidence à Montbrison avant de pouvoir être inscrits sur la liste des indigents secourus. Cette disposition éviterait à la ville d'avoir à venir en aide aux pauvres des autres.

Le conseil municipal de Montbrison approuve totalement le rapport de l'honorable M. Boudot par délibération du 19 juillet 1853.

REPRESSION

MESURES REPRESSIVES

Mettant en pratique une partie des mesures suggérées par la commission, dès le 27 septembre 1853, Camille Durand, maire de Montbrison, prend un arrêté concernant la *Police des hôtels ou maisons garnies ou non garnies louant au mois*. Voici les principales dispositions de ce texte concernant la question qui nous intéresse :



(13) MM. Chavassieu, Rombau et Boudot. Ce dernier est juge au tribunal de Montbrison.

(14) Il y a, en 1858, 1 cabaret pour 135 h. dans le département.

art.3 - Il est spécialement enjoint à tout logeur, de quelque classe qu'il soit, de refuser le logement aux mendiants, vagabonds et gens sans aveu...

art.4 - Il est interdit à tout débitant de boissons de recevoir chez lui et de donner des boissons ou liqueurs aux individus déjà en état d'ivresse.

art.5 - Toute personne désirant fixer son domicile dans cette ville, sera tenue d'en faire sa déclaration à la mairie.

art.6 - Toute personne qui sollicitera le bénéfice d'inscription, au bureau de bienfaisance, sera tenue de rapporter un certificat de l'autorité municipale constatant qu'elle a conservé depuis cette déclaration un domicile continu de cinq années dans la ville, à défaut de quoi sa demande sera rejetée... Elle sera tenue, en outre, de prouver qu'elle est dans un état réel d'indigence.

art. 7 - Ne seront pas admis sur la liste du bureau de bienfaisance, ou seront rayés de cette liste, ceux qui refuseraient le travail au jour, à la semaine ou à l'année, qui leur serait offert, soit dans la ville de Montbrison, soit dans les localités rapprochées... (15)

L'attitude des édiles montbrisonnais n'a rien d'original. Le 5 avril 1852, Quantin, adjoint au maire de St-Etienne, avait pris pour sa ville un arrêté comparable :

art. 2 - Tous les individus valides qui seront trouvés mendiant, seront arrêtés et traduits devant M. le procureur de la République...

art. 3 - Les individus n'ayant pas de domicile légalement acquis à St-Etienne et qui ne justifieraient pas qu'ils y ont du travail ou des moyens d'existence, seront renvoyés dans leur domicile ou arrêtés comme prévenus de vagabondage, selon le cas...(16)

MENDICITE HABITUELLE ET VAGABONDAGE

Les condamnations pour mendicité et vagabondage sont fréquentes. Ainsi en janvier 1852, le tribunal correctionnel de Montbrison, présidé par Lambert, juge une fournée de "sans aveu". Jean Dugnas est condamné à 13 mois d'emprisonnement pour mendicité avec récidive, Claude Lapras, pour vagabondage et mendicité avec récidive, à la même peine. Jean Alliot qui vagabondait, trois mois de prison ; Louis Dominique Letellier, mendicité habituelle, quinze jours ; Louis Boudet, vagabondage, trois mois. Le tribunal fait preuve de plus d'indulgence envers Baptiste Anglade qui, bien que prévenu de "mendicité habituelle", est acquitté (17).

Lors de son audience du 11 mai 1857, le tribunal correctionnel de Montbrison prononce une série de condamnations à l'encontre d'une bande de vagabonds, deux hommes et deux femmes :

Buchenet Pierre, mendicité en réunion, vagabondage, outrage à un commandant de la force publique, 15 mois de prison, 5 ans de surveillance.

Desaille Antoine, mendicité en réunion, vagabondage, outrage à un commandant de la force publique, outrage public à la pudeur, 18 mois de prison, 5 ans de surveillance.

Tailler Catherine, mendicité en réunion et vagabondage, 13 mois de prison.

Rousset Claire, même motif, même peine que sa compagne. (18)

MARAUDAGE

Pour éviter le maraudage, le maire de Montbrison prend des arrêtés réglementant le grappillage dans les vignes. Le 5 octobre 1852, le maire, M. Bouvier arrête :

art. 1 - Il est défendu aux grappilleurs et autres d'entrer dans les vignes vendangées ou non avant le 25 du courant.

(15) J. de M. du 6 octobre 1853, n° 1373.

(16) J. de M. du 15 avril 1852, n° 1219.

(17) J. de M. du 19 février 1852, n° 1203.

(18) J. de M. du 17 mai 1857, n° 1677.

art. 2 - *Après le 25 de ce mois, nul ne pourra grappiller avant le lever et après le coucher du soleil* (19).

En cas de délit, les parents et maîtres seront responsables des enfants, domestiques ou apprentis (20). En octobre 1854, l'arrêté est renouvelé car, dit le rédacteur du Journal de Montbrison, *on sait en effet que sous prétexte de grappiller dans les vignes vendangées, les maraudeurs ne se font pas faute de ramasser les raisins des vignes voisines qui ne le sont pas* (21).

Des accidents tragiques surviennent en effet quand les propriétaires excédés montent la garde dans leurs vignes. Ainsi le 8 octobre 1856, à sept heures du soir, Michel Champandard, de Moingt, fait le guet avec son frère dans sa vigne de Rigaud. Surviennent trois soldats qui pénètrent dans la vigne pour voler quelques raisins: une rixe éclate. Le militaire nommé Ferrand est frappé à la tête par un instrument tranchant et reçoit *dans les reins un coup de fusil chargé à plomb, qui aurait été tiré soit par Michel Champandard, soit par un frère de ce dernier...*(22) Le soldat est conduit à l'hôpital. Les deux frères se sentent la conscience tranquille puisque le même soir ils vont rapporter à la caserne un mouchoir perdu sur les lieux par les troupiers. Ils sont cependant arrêtés.

Encore plus tragique est l'histoire de Jacques Crozet, jeune ouvrier de Bard qui travaillait sur la voie ferrée. Voici, dans toute sa sécheresse, le récit du Journal de Montbrison :

Le nommé Jacques Crozet, de Bard, employé aux travaux de rectification du chemin de fer, dans la section de Néronde, était entré dans une vigne appartenant au sieur Peillon, de Saint-Marcel-de-Félines, pour y manger du raisin, il a été tué par un coup de fusil, chargé à gros plomb, que lui a tiré le propriétaire de cette vigne. Ce dernier a été arrêté et conduit à la prison de Roanne ...(23)

L'accident a lieu le 19 septembre 1857, dans l'après-midi. Le 10 décembre 1857, le meurtrier, Jean-Marie Peillon, âgé de 71 ans, est condamné "pour homicide par imprudence" à six mois de prison. Une lamentable histoire pour une grappe de raisin!(24).

LE PAIN ET LES BOULANGERS

PAIN MICHE OU PAIN DE SEIGLE ?

Les autorités municipales sont également très attentives à tout ce qui concerne le pain, nourriture presque unique des pauvres et base de l'alimentation de tous. C'est, par exemple, le seul aliment que perçoit en nature le soldat ; sa ration journalière se compose de 750g de pain de munition de pur froment bluté à 15 pour 100.

Le pain est taxé. On distingue quatre qualités : le pain de froment, dit miche, qui coûte le plus cher, le pain de froment de première qualité appelé aussi pain de ménage, le pain de deuxième qualité dit encore pain "efferrain", moitié froment, moitié seigle, enfin le pain de troisième qualité, pur seigle, seul régal des plus pauvres (25).

Dans les villes, le pain blanc est d'ailleurs de plus en plus consommé, même par les classes modestes, ce que déplorent les sommités médicales. Le Docteur Rimaud écrit en 1852 : *La farine très blanche n'est qu'une substance alimentaire privée de son assaisonnement naturel, d'un de ses meilleurs éléments... A Saint-Etienne, les ouvriers tendent de plus en plus à ne faire usage que du pain blanc ; ils ont donc tort... La miche*

(19) J. de M. n° 1271.

(20) Ibid.

(21) J. de M. du 5 octobre 1854, n° 1477.

(22) J. de M. du 12 octobre 1856, n° 1647.

(23) J. de M. du 27 sept. 1857, n° 1696. Jacques Crozet avait 19 ans.

Le meurtrier avait tiré deux coups de fusil.

(24) J. de M. n° 1707.

ne convient nullement aux personnes qui ont un travail pénible, surtout à celles qui mangent rarement de la viande, comme les maçons, les terrassiers ; il leur faut un pain plus substantiel, qui tienne au corps, comme on dit dans les campagnes. On sait que le pain d'orge, dont la grossièreté est proverbiale, était, chez les Romains, l'aliment des gladiateurs...(26)

Le prix du pain subit de fortes fluctuations :

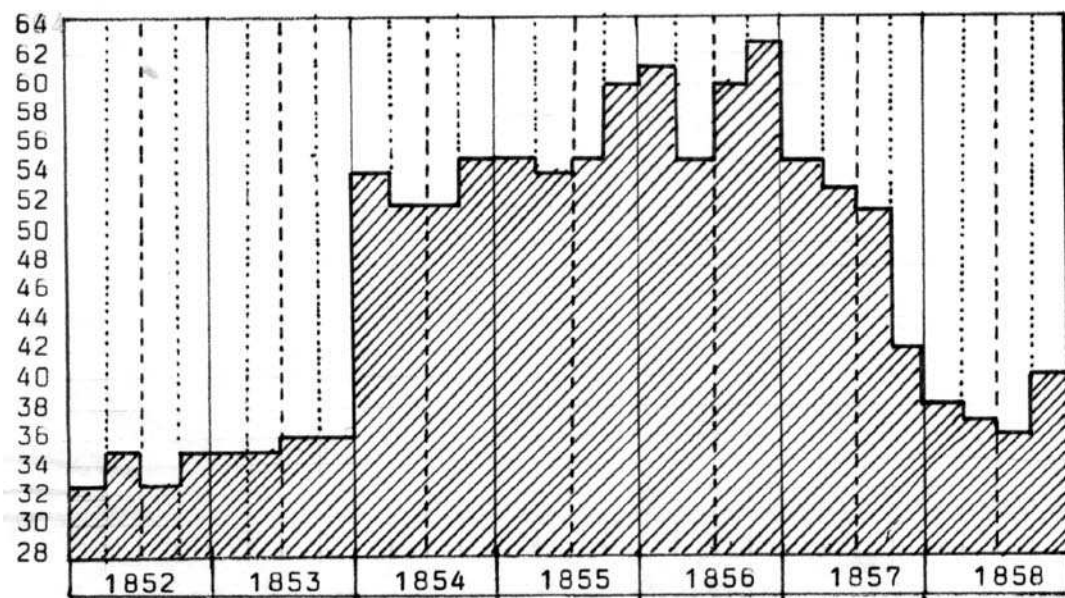
Prix du pain "miche" à Montbrison, relevé trimestriel (27)

année	1852				1853				1854			
date	1/01	1/04	1/07	1/10	1/01	1/04	1/07	1/10	1/01	1/04	1/07	1/10
prix (kg)	32,5	35	32,5	35	35	35	36	36	54	52	52	55

année	1855				1856				1857			
date	1/01	1/04	1/07	1/10	1/01	1/04	1/07	1/10	1/01	1/04	1/07	1/10
prix (kg)	55	54	55	60	61	55	60	62,5	55	53	52	42

année	1858			
date	1/01	1/04	1/07	1/10
prix (kg)	38	37	36	40

(prix exprimé en centimes)



De janvier 1852 à décembre 1855, il y a enchérissement important du pain, ce qui a de graves conséquences pour les plus pauvres. La miche passe de 32,5 c le kg le 4 janvier 1852 à 60 c en octobre 1855 soit 85% d'augmentation. Le pain d'efferrain passe de 27,5 c à 50 c le kg pendant le même temps. Le pain de seigle est plus économique : 12,5 c le kg en janvier 1852. Cette sorte de pain n'apparaît plus dans les arrêtés de taxation à partir de septembre 1852, c'est pourtant la seule qui concerne vraiment les indigents. Les autres produits courants suivent la même évolution. Pour la seule année 1852, le vin de pays passe de 21 c le litre en janvier à 45 c en décembre, le quintal de charbon de 1,80 F à 2,20 F. Pour la même période, le kg de viande de boucherie augmente plus modérément, de 0,80 F à 1 F et le porc frais reste stable (28). Il faut se souvenir que le salaire moyen quotidien d'un ouvrier est alors de l'ordre de 2 F.

(25) Du 1er janvier 1852 au 31 déc. 1858, l'autorité municipale de Montbrison prend 48 arrêtés fixant le prix du pain.

(26) Dr Rimaud, Notice sur le pain blanc, lue à la société industrielle et agricole de St-Etienne, Bulletin industriel, p.9-15 -1850-1854, 2ème volume.

(27) Arrêtés municipaux taxant le pain -1852-1858.

Relevé des mercuriales (1852-1858) : cinq dates ont été choisies : début et fin de l'année 1852, août 1856, période où les prix sont les plus élevés pour le blé et le pain et début et fin de l'année 1858.

année date	1852		1856	1858	
	4/01	25/12	7/08	3/01	25/12
froment 1e qualité (2 dal)	3,40	6	6,60	3,80	3,20
seigle 1e qualité	2,40	4	5,10	2,90	2,10
pain miche (kg)	0,325	0,52	0,625	0,38	0,33
vin de pays (200 l)	42	90			
vin de pays nouveau	38	80	110	65	45
charbon fossile (100 kg)	1,80	2,20	2,50	2,50	2,50
viande de boucherie (kg)	0,80	1	1,20	1,20	1,20
" de porc frais (kg)	1	1	1,20	1,30	1,30
pain de ménage (kg)	0,30	0,50	0,56	0,32	0,30
pain "efferrain" (kg)	0,275	0,45	0,50	0,26	0,25

(29)

LA VENTE DU PAIN SE FERA AU POIDS

Les boulangers appartiennent à une corporation particulièrement surveillée. Pour fabriquer du pain il faut justifier d'un apprentissage suffisant. Le boulanger ne doit pas être pris au dépourvu, aussi la réglementation lui impose d'avoir dans son fournil une réserve minimum de farine : 25 sacs de 125 kg pour une boulangerie de 1ère classe, 15 sacs pour une boulangerie de 2ème classe (30).

L'administration municipale doit veiller sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids. Pour éviter contestation et fraude au sujet d'une marchandise aussi essentielle que le pain, l'arrêté du 24 déc. 1853 pris par C. Durand, maire de Montbrison, indique formellement :

art. 7 - ...la vente du pain se fera au poids constaté entre le vendeur et l'acheteur, soit qu'elle s'applique à des pains entiers soit qu'elle porte sur des fractions de pain.

art. 8 - Les boulangers seront tenus de peser, en le livrant, le pain qu'ils vendent dans leur boutique, sans qu'il soit besoin d'aucune réquisition de la part des acheteurs...les boulangers auront toujours sur leur comptoir les balances et poids nécessaires...

art. 9 - Quelles que soient la forme, l'espèce de pain, l'acheteur ne sera tenu de payer que la quantité de pain réellement indiquée par le pesage, sans que les boulangers puissent prétendre à aucune espèce de tolérance (31).

CONDAMNATIONS DE BOULANGERS

Cette réglementation n'est pas inutile. Le 12 juillet 1853, le commissaire de police du canton de Sury saisit chez trois boulangers de Sury, soixante-deux pains mis en vente pour 500 grammes et à chacun desquels il manquait 100 grammes...Les boulangers malhonnêtes sont l'objet de poursuites judiciaires. (32)

Le 5 février 1855, le tribunal correctionnel de Montbrison condamne huit boulangers coupables d'avoir trompé ou tenté de tromper le public, en mettant en vente dans leurs boutiques, des pains dont le poids n'était pas exact. Jean Fougérand, 43 ans, né et domicilié à Montbrison, est le plus lourdement frappé : 15 jours de prison et 200 F d'amende. Claude Duchez, boulanger et cabaretier de Montbrison, Joseph Reynaud de St-Bonnet-le-Courreau, Jean Vincent et Claude Cellier, de Sauvain,

(28) Mercuriales du 4/01/1852 et du 25/12/1852, J. de M.

(29) Mercuriales des 4/01/1852, 25/12/1852, 7/08/1856, 3/01/1858 et 25/12/1858.

(30) arrêté concernant la boulangerie - C. Durand, maire de Montbrison, du 24 déc. 1853.

(31) Ibid.

François Vial, de Montbrison, sont condamnés à payer 50 F et les frais. Philippe Duchez et Joseph Marcoux, tous deux de Montbrison, ont une peine plus légère : 25 F d'amende (33).

LE GATEAU DES ROIS OU LA PART DU PAUVRE ?

Tout n'est pas noir chez les confrères de Saint Honoré. Pour l'épiphanie 1855, ils ont même avec la municipalité de Montbrison un généreux projet ; malheureusement, il n'aboutit pas.

Une négociation ayant pour objet de substituer un acte de bienfaisance à l'usage dans lequel sont les boulangers de distribuer des gâteaux à leurs pratiques, à l'époque des Rois avait eu lieu entre l'administration municipale de Montbrison et les boulangers de cette ville.

Les boulangers eux-mêmes avaient généreusement adopté le projet, et ils auraient mis à la disposition de M. le Maire et du bureau de bienfaisance 1 500 kg de pain à distribuer aux indigents. Cette distribution aurait assuré à de pauvres ménages une utile étrenne dans les jours rigoureux de la saison d'hiver.

Mais il fallait pour cela le concours volontaire des boulangers, dont l'administration municipale aurait enregistré et sanctionné l'engagement. Deux d'entre les boulangers n'ayant pas voulu donner leur adhésion, l'administration n'a eu aucun moyen de les contraindre, et leurs confrères n'ont pas voulu exécuter le projet s'il n'était adopté à l'unanimité... (34)

L'initiative honore la profession même si cette bonne action ne se réalise que partiellement. En effet, le 6 janvier 1856, cinq boulangers montbrisonnais seulement : Dubien, Goure, Robert, Mervillon et Pierre Fougerand remplacent les gâteaux des rois par une distribution de 110 kg de pain aux pauvres (35).

MESURES SOCIALES

OUVERTURE D'UNE SALLE D'ASILE

La municipalité de Montbrison ne se contente pas de réprimer la mendicité et de surveiller les boulangers. Elle joue aussi un rôle social non négligeable en faveur des indigents, enfants, chômeurs et malades.

En décembre 1854, elle annonce l'ouverture prochaine d'une salle d'asile dans l'hôtel d'Allard pour les jeunes enfants. Cette institution a pour but *d'assurer aux enfants des classes ouvrières surtout, voués maintenant aux conséquences d'un abandon de tous les jours, un asile où ils puissent, avec les soins physiques dont ils ne sauraient se passer, recevoir le premier enseignement moral et religieux... (36)* Les salaires sont tels que pour subsister toute la famille doit travailler hormis les tout jeunes enfants. *Aussi ces petits malheureux abandonnés dans les rues, exposés aux rigueurs et aux intempéries des saisons, passent ainsi les premières années de leur existence au milieu des dangers de tous genres, et dans un désordre où ils prennent des mauvaises inclinaisons, des mauvais principes (36).* Les promoteurs de la salle d'asile voient surtout l'aspect moral, ils pensent qu'il sera ensuite moins difficile de rendre ces enfants *honnêtes et laborieux. L'établissement accueillera bientôt deux cents enfants. Les "Dames de Saint-Charles", qui tiennent déjà les écoles de filles de la ville, en assurent la direction.*

L'asile ouvre effectivement ses portes le 21 juin 1855. Au début, il accueille une trentaine d'enfants avec une seule religieuse mais les effectifs se gonflent très vite. L'école est ouverte de 7 heures du matin à sept heures du soir et dispose d'une cantine. Il semble bien qu'elle réponde à un vrai besoin de la population ouvrière. (37)

(32) J. de M. du 14 juillet 1853, n° 1349.

(33) J. de M. du 22 mars 1855, n° 1525.

(34) J. de M. du 30 décembre 1855, n° 1606.

(35) J. de M. du 6 janvier 1856, n° 1607.

(36) J. de M. du 31 décembre 1854, n° 1502.

(37) voir "Village de Forez", n°10, mai 1982 : L'asile de l'hôtel d'Allard, première école maternelle de Montbrison.

Par arrêté du 27 novembre 1855, le préfet Ponsard nomme un comité de patronage comprenant trois dames patronnesses: Mmes de Saint-Pulgent, Dorier et Aucher pour surveiller l'asile. Le maire et les curés, Crozet et Barou, y siègent de droit (38). Dans l'arrondissement, seule la ville de Feurs possède une institution comparable.

ATELIER DE TISSAGE, CHAUFFOIR PUBLIC ET CONSULTATIONS GRATUITES

Les enfants grandissent ; il faut préparer leur avenir et faire en sorte qu'ils puissent éviter le chômage et la misère. En 1855, la ville de Montbrison organise des ateliers de tissage de la soie destinés à recevoir de jeunes apprentis. Les enfants seront *instruits et exercés par les ouvriers les plus intelligents et d'une bonne moralité...* (39) Pour cela, la ville loue la maison Chaffanjon pour les filles et la maison Rollin pour les garçons. L'institution doit permettre *aux parents d'habituer de bonne heure leurs enfants au travail, à une bonne conduite, à une vie honnête...* (39) L'aspect moral est toujours bien présent.

Pendant l'hiver 1853-1854, le maire de Montbrison prend une initiative généreuse mais de portée assez limitée : l'ouverture d'un "chauffoir public" dans une salle du rez-de-chaussée de l'aile droite de la mairie. *Tout le monde applaudira comme nous*, dit le rédacteur du Journal de Montbrison, *à cette mesure d'humanité dont profite journellement un assez grand nombre de malheureux, des commissionnaires, des journaliers sans ouvrage, qui souffraient beaucoup de la rigueur du froid* (40).

Des consultations gratuites aux hospices de Montbrison sont organisées tous les mardis et les vendredis, de 10 heures à 11 heures du matin pour les personnes secourues par le bureau de bienfaisance, et dont *l'état de santé obligera de recourir aux lumières du médecin...Elles recevront gratuitement une consultation et les médicaments dont l'usage leur aura été prescrit...* (41)

Dans le budget de la ville pour 1855, on relève encore 186 F pour frais d'accouchement des femmes indigentes, 710 F pour la dépense des enfants trouvés, 700 F pour celle des aliénés. Les soeurs du bureau de bienfaisance reçoivent 800 F de traitement (42).

LE BUREAU DE BIENFAISANCE ET L'OUVROIR DE LA PROVIDENCE

A Montbrison, 200 familles sont aidées par le bureau de bienfaisance, organisme municipal, préfiguration lointaine de l'actuel bureau d'aide sociale. Il recueille, en faisant souvent appel à la charité publique, des fonds qui sont ensuite distribués sous diverses formes aux nécessiteux.

Ainsi, à l'occasion de la fête patronale, le 17 juillet 1854, une *grande loterie au profit des Pauvres* est organisée avec comme gros lot un service de table, don de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice (43).

Le 20 juillet 1856, fête de la Saint-Aubrin, une quête pour les pauvres est effectuée sur le passage de la cavalcade. Elle produit la somme de 237,75 F (44).

Toujours à l'occasion de la fête patronale de 1856, la municipalité ouvre au public le musée d'Allard, le cabinet d'histoire naturelle de M. d'Allard. L'entrée coûte 50c, la recette étant au profit des indigents de la ville (45).

(38) J. de M. du 13 décembre 1855, n°1641.

(39) J. de M. du 30 décembre 1855, n°1606.

(40) J. de M. du 1er janvier 1854, n° 1398.

(41) J. de M. du 6 janvier 1853, n°1295.

(42) J. de M. du 8 juillet 1855, n° 1556, budget de Montbrison pour 1855.

(43) J. de M. du 9 juillet 1854, n° 1452.

(44) J. de M. du 27 juillet 1856, n° 1636.

(45) J. de M. du 20 juillet 1856, n° 1635.

Le 19 avril 1858, *les jeunes gens de la ville et quelques militaires de la garnison* donnent une représentation au bénéfice des pauvres avec le concours de la *Société Chorale de Montbrison* placée sous la direction de M. Loth. Au programme, il y a notamment un vaudeville : *Une Chambre à Deux lits...*(46).

En 1854, le bureau de bienfaisance crée un ouvroir. Il s'agit d'aider les pauvres en leur fournissant du travail et un petit salaire. L'institution présidée par Mme Dorier, femme d'un magistrat montbrisonnais, veut réhabiliter l'amour du travail *par l'exemple et l'enseignement au sein des classes malheureuses.* (47)

En 1856 l'ouvroir que dirige soeur Saint-Alfred et les religieuses de la Providence occupe à *divers travaux de mains* une centaine de femmes, indigentes pour la plupart. L'ouvroir a produit, en un an, suivant le rapport de sa présidente : 3 522 chemises d'homme, 68 draps, 622 blouses, 30 kg de laine filée. Ces ouvrages représentent 3 514 F de salaires distribués. L'ouvroir a également réparti pour 1 500 F de pain et de grain (48).

Bureau de bienfaisance, ouvroir, salle d'asile, ateliers de tissage, chaufferie public, consultations gratuites à l'hôtel-Dieu sont des réalisations à mettre à l'actif des édiles de Montbrison. Même si ces mesures sont limitées, elles montrent incontestablement que le sort des défavorisés préoccupe le conseil municipal. Ces efforts nous paraissent méritoires bien qu'ils ne remettent aucunement en cause l'ordre social établi.

B- LE DEPARTEMENT

LE CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE

ROLE SOCIAL DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

L'année qui vient de s'écouler a vu naître deux grandes calamités ; la cherté des subsistances et la guerre (de Crimée). Le peuple confiant dans la sollicitude et la sage fermeté de l'Empereur a accepté l'une et l'autre avec une héroïque résignation..., ainsi le préfet Ponsard commence-t-il son rapport devant le conseil général de la Loire pour la session de 1854. Il constate, faisant sans doute preuve d'optimisme, que les Foréziens supportent bien tous ces maux : *Aussi, pas une plainte, pas un murmure. Les libéralités bien entendues, les efforts combinés de l'Etat et de la charité privée toujours si féconde en ressources spontanées (...) ont conjuré le danger imminent de la situation...* Un point positif en ce mois d'août 1854 : *Après bien des fluctuations atmosphériques, bien des craintes sur les résultats, la récolte est aujourd'hui assurée. Le grain est abondant et de qualité...*(49) Un point noir aussi : le choléra fait sa réapparition dans le département. Des décès causés par l'épidémie sont signalés à la Bachasse, dans la région stéphanoise.

Le conseil général a un rôle important à tenir dans la lutte contre la misère. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet, détermine son action. La troisième commission se charge du secteur social qui comprend, pêle-mêle, les "Services de bienfaisance", les Aliénés, les Enfants trouvés et enfin l'administration des Prisons.

LE SERVICE DES ENFANTS TROUVES

Le 1er juillet 1854, le département entretient 1 135 enfants de moins de 12 ans, trouvés ou abandonnés par leurs parents. De cette date au 1er juillet 1855, il y a 312 admissions et 315 radiations pour raison d'âge,

(46) J. de M. du 18 avril 1858, n° 1725.

(47) J. de M. du 8 février 1857, n° 1664.

(48) Le bureau de bienfaisance est administré par MM. du Chevalard, De Vazelhes (juge), Leconte, Rony (notaire), Lafay (avocat). La maison de la Providence créée par M. d'Allard pour les pauvres orphelins a des administrateurs à vie : M. Crozet, curé de N.D. et Barou, curé de St-Pierre, De Pommerol, Camille Durand (avocat), Théodule Dusser, et Martin (notaire).

par décès ou par réclamation des parents. Le nombre des enfants trouvés s'est stabilisé ; quelques années auparavant, il s'élevait à plus de 2 000. On note donc, en apparence, une amélioration de la situation dans ce domaine.

Enfants trouvés ou enfants secourus - situation du département (50)

date	nombre d'enfants trouvés	nombre d'enfants secourus
au 1/07/1854	1 135	202
au 1/07/1855	1 132	215
au 1/07/1856	1 094	169
au 1/07/1857	1 032	171
au 1/07/1858	1 045	181

Répartition des enfants trouvés selon les arrondissements (51)

	au 30/06/1857				au 30/06/1858			
	enfants :		total	%	enfants :		total	%
	trouvés	secourus			trouvés	secourus		
St Etienne	562	93	655	54,4	581	104	685	55,8
Roanne	217	47	264	22	205	44	249	20,4
Montbrison	253	31	284	23,6	259	33	292	23,8
total	1032	171	1203		1045	181	1226	

En fait, les enfants trouvés sont victimes d'une effrayante mortalité. Quarante enfants sont, en moyenne, recueillis chaque année dans l'arrondissement de Montbrison de 1846 à 1858. Sur ces 480 enfants de moins de douze ans, il en reste seulement 259 en 1858. Même fragmentaires, ces données indiquent que près des 3/4 des enfants trouvés meurent avant d'avoir atteint 12 ans.

Sitôt recueilli l'enfant trouvé est placé en nourrice à la campagne par les soins de l'hospice. En 1856 et 1857, le salaire des nourrices s'est fortement accru, et l'administration doit placer des enfants dans le département voisin de l'Ardèche. Le préfet constate qu'il y a là une situation lâcheuse et meurtrière. Toutefois, selon lui, en 1857, la mortalité exceptionnelle qui les frappait est rentrée dans les limites normales (52).

Le conseil général consacre 80 000 F annuellement (21 % des dépenses ordinaires inscrites au budget) aux enfants trouvés. Chaque enfant revient à 74 F 37 c en moyenne (en 1854) pour l'entretien d'une année : gages versés aux nourrices ou pension pour ceux qui sont plus âgés. En 1856, un enfant ne coûte plus que 66 F 46 c au département. Comment expliquer cette baisse ? moindre salaire versé aux nourrices du Vivarais ? ou augmentation de la mortalité ?

Le département rétribue, pour la bonne marche du service, un inspecteur et un agent, ce qui coûte 3 600 F par an (en 1855), 4 400 F en 1857 (52 Bis).

Le département attribue une allocation variant de 4 à 7 F par mois à un certain nombre de filles-mères. Il s'agit d'une intelligente mesure de prévention qui coûte beaucoup moins cher que l'abandon. Au 1er juillet 1854, il y a 202 mères célibataires secourues ; durant l'année qui suit, il y a 148 admissions et 135 radiations. Cette légère progression est suivie d'une baisse dans les années 1856, 1857 et 1858.

(49) J. de M. du 27 août 1854, n° 1466.

(50) suivant les rapports préfectoraux (1854-1855-1856-1857-1858).

(51) J. de M. du 3 octobre 1858, n° 1749.

(52) J. de M. du 18 octobre 1857, n° 1699.

LES ALIENES ET LE CHOLERA

Autre poste important du budget départemental, celui des aliénés atteint 70 000 F en 1854. Le nombre de ces malades grandit : 105 en 1839, 258 en 1852, 245 en 1853, 270 en 1854. Mais le préfet Ponsard explique qu'il y a eu une nette amélioration en septembre 1854. Écoutons-le : *Malgré les admissions nouvelles qui continuent à avoir lieu dans une regrettable proportion, le service des aliénés à la fois si intéressant, et si onéreux pour nos finances, présente une situation meilleure... Cela tient à la mortalité par le choléra qui, en 15 jours, a enlevé 30 femmes dans l'asile de Clermont au mois de septembre 1854, et à un nombre d'admissions inférieur de 30 sur celles de l'année précédente...* (53). Le 1er août 1855, il ne reste que 235 malades, 149 hommes et 86 femmes et on peut réduire de 5 000 F la somme à inscrire au budget pour ce poste. Précisons que le préfet ajoute que rien n'a été négligé, de la part des directeurs de la maison, pour éviter ou arrêter les effets de l'épidémie, et qu'on ne saurait non plus attribuer la mortalité aux conditions hygiéniques de l'établissement... (54)

Les communautés s'avèrent particulièrement vulnérables en cas d'épidémie. On se rappelle qu'en 1825, le typhus causa la mort de sept religieux et de 80 malades dans la maison d'aliénés établie par les frères de Saint-Jean-de-Dieu à Savigneux et entraîna la disparition de l'établissement.

Les aliénés de la Loire sont reçus à Clermont (Sainte-Marie) et au Puy pour les femmes, à Lyon (St-Jean-de-Dieu) pour les hommes. Le montant de la pension s'élève à 305 F par an pour les hommes et à 275 F pour les femmes en 1854, mais les directeurs se plaignent de ne pouvoir boucler leur budget à cause de la cherté des vivres.

Aliénés entretenus par le département (situation au 1er août)

année	hommes	femmes	total
1839	—	—	105
1852	—	—	258
1853	—	—	245 (- 5 % par rap. à 1852)
1854	159	111	270 (+10,2% par rap. à 1853)
1855	149	86	235 (-13 % par rap. à 1854)
1856	163	92	255 (+8,5% par rap. à 1855)
1857	163	115	278 (+ 9 % par rap. à 1856)
1858	170	134	304 (+9,3% par rap. à 1857)

Tous les malades mentaux ne sont pas accueillis dans des établissements spécialisés. Ainsi Jean-Clair Chaperon, du hameau de l'Olme, commune d'Ecotay, atteint d'aliénation mentale, effectuée, suivant son état, des séjours plus ou moins longs à la maison d'arrêt de Montbrison (56).

LE SERVICE MEDICAL GRATUIT

Le service médical gratuit en faveur des habitants des campagnes, que le défaut de ressources empêche d'appeler le médecin est une autre réalisation intéressante à l'actif du préfet et du conseil général (57).

En 1853, le conseil adopte son principe ; en 1854, l'assemblée départementale vote les fonds nécessaires et un arrêté préfectoral du 20 octobre 1854 organise le service. Le service commence son activité le 1er novembre 1854.

(52 bis) Jusqu'en 1857, l'inspecteur du service des enfants assistés de la Loire fut M. Edouard Cassagnaux (+ le 15 nov. 1857), homme de lettres, ancien rédacteur en chef de la "Sentinelle Picarde" et du "Journal de la Somme" (J. de M. du 22 nov. 1857, n°1704)

(53) Rapport du préfet Ponsard. J. de M. du 24 août 1854, n° 1465.

(54) Ibid.

(55) J. de M. du 11 octobre 1857, n°1698, du 3 oct. 1858, n°1749 et du 27 août 1854, n° 1466.

(56) Papiers administratifs d'Ecotay, archives Diana.

(57) J. de M. du 7 septembre 1854, du et n° 1471, 1484.

Il y aura un service spécial pour chaque canton rural... et un fonds pour secours en médicaments ou en aliments. On fait appel à un praticien volontaire pour exercer les fonctions de médecin cantonal. 500 F par an sont prévus pour son traitement. L'administration estime que le zèle et le dévouement des hommes de l'art suppléeront certainement à ce que cette allocation peut avoir d'insuffisant. (58)

MM. Dulac et Rey, médecins à Montbrison, se partagent la zone rurale du canton de Montbrison. La presque totalité des cantons ruraux sont pourvus d'un ou deux médecins titulaires. Voici ceux du Montbrisonnais :

Rousset, de Boën	canton de Boën
Poyet, de Feurs	canton de Feurs
Bonnière, de Cervières	canton de Noirétable
Bravard, de Sury	canton de St-Rambert
Commarmont, de St-Galmier	canton de St-Galmier
Berthet, de St-Bonnet-le-Courreau	canton de St-Georges-en-Couzan
Fangier, d'Usson-en-Forez,	canton de St-Bonnet-le-Château
Chantemerle, officier de santé,	canton de St-Jean-Soleymieux

Il s'agit d'un véritable réseau sanitaire, léger et décentralisé. Chaque commune doit mettre un local avec dépôt de produits pharmaceutiques à la disposition du médecin cantonal, dans la maison d'école ou en mairie. Outre les soins aux malades indigents, le médecin cantonal a un rôle actif dans la prévention : surveillance du secteur en cas d'épidémie, visite à domicile, en principe tous les six mois, des enfants trouvés placés en nourrice, avis à donner au sujet des aliénés, traitement des détenus en passage... Pour coordonner leur action, les médecins cantonaux ont deux réunions par an au chef-lieu d'arrondissement sous la présidence du préfet ou du sous-préfet. Une large publicité est faite pour informer les habitants. Certains curés de campagne parlent en chaire de l'organisation du service médical gratuit.

LE MEDECIN CHEZ LES PAUVRES

Pratiquement, pour bénéficier du service, il faut être habitant des campagnes et figurer sur la liste des indigents dressée par la municipalité du village, visée par le préfet, déposée en mairie et dont le curé du lieu possède un exemplaire. Avant d'appeler le médecin, les ayants-droit doivent obtenir un bulletin d'autorisation du maire ou du curé. Sauf cas urgent, il faut éviter d'appeler la nuit. Les instructions officielles recommandent encore : *cet appel devra également n'être fait que lorsque la maladie sera réellement de nature à nécessiter la présence du médecin. Tout individu qui, pour avoir une consultation, pourra se transporter au domicile du médecin, devra éviter de l'appeler (59).*

Suivons maintenant sur le terrain les premiers pas du service médical gratuit. Le 16 octobre 1854, Michel Bernard, maire d'Ecotay, établit la liste des indigents de sa commune. Le 28 octobre, il lance une souscription auprès des habitants aisés afin de recueillir 100 F pour constituer le dépôt de médicaments. Il invite, par lettre personnelle, la baronne de Meaux, à verser sa participation. Le 8 novembre, il a recueilli 84 F et il écrit au préfet pour lui annoncer que *le conseil qui apprécie avec reconnaissance la sollicitude du gouvernement de l'Empereur a voté 30 F de subvention au service médical (60).*

8 572 MALADES SECOURUS EN DIX MOIS

Dès novembre 1854, le service médical gratuit devient opérationnel. De nombreux indigents d'Ecotay sont visités par le docteur Dulac : le 30 novembre, la veuve Favier, née Marguerite Brunel et la veuve Alligier, née Gervaise Pommeyrol ; le 23 décembre, la femme d'André Brunel ; le 28 décembre, Jean Clavelloux fils, de Quérézieux, ce dernier est fiévreux mais se présentera chez le médecin ; le 26 janvier 1855, la fille de

(58) J. de M. n° 1469, 1471 et 1484.

(59) Arrêté préfectoral du 20 octobre 1854, créant le service médical gratuit, art. 7, J. de M. n° 1484.

(60) Papiers administratifs d'Ecotay- archives Diana.

François Gérossier ; le 27 mars, un malade de la famille de Claudine Brunel, veuve Clavelloux ; le 19 avril, Antoinette Faure, veuve Favier ; le 5 juin, la fille de la veuve Alligier ; le 18 juillet, un malade de la maison de François Girard ; le 12 septembre 1855, encore un enfant malade chez la veuve Alligier ; le 21 décembre, à nouveau Marguerite Brunel, en tout une dizaine de consultations pour l'année (61).

En septembre 1855, dix mois après la mise en place du service, le préfet dresse un premier bilan : pour les 36 circonscriptions médicales du département, 8 572 malades ont été secourus, 3 870 visités à domicile, 4 702 au cours d'une consultation chez le médecin. Il y a 21 850 indigents sur les listes, ce qui représente 7 à 8 % de la population rurale de la Loire. Le préfet avoue que ce résultat dépasse toutes ses espérances. Il reconnaît que le traitement des médecins cantonaux est insuffisant et rend un *éclatant hommage à leur zèle, leur dévouement et leur désintéressement* (62). Bien que variables suivant les communes et le dynamisme des maires, les résultats du service médical gratuit semblent largement positifs :

année	population rurale	indigents inscrits	malades soignés		
			consultation	domicile	total
1855	376 303	21 850	4 702	3 870	8 572
1856	376 303	33 156	6 947	6 254	13 201
1857	376 303	33 320	—	—	16 099

On note une très forte augmentation du nombre des malades soignés de 1855 à 1857, signe que, quand ils le peuvent, beaucoup de gens des campagnes font appel à la médecine et ne se contentent pas d'aller consulter guérisseurs et rebouteux ou encore la fameuse "sorcière de Bussières" (64) qui jouit alors d'une grande réputation.

CONTRE LA VARIOLE : VAINCRE L'INDIFFERENCE ET LA NEGLIGENCE

Le budget du conseil général comprend aussi d'autres postes concernant la santé et les indigents notamment celui de la lutte contre la variole.

En 1853, 4000 F de subventions sont votés, ce qui correspond à 10 214 vaccinations pratiquées. L'indemnité allouée au médecin vaccinateur est de 0,39 F par acte et ne correspond pas toujours au temps consacré et aux frais de déplacement car les séances ont lieu sur place, dans chaque commune. Malgré cela il faut vaincre *l'indifférence ou la négligence des parents*. La variole ou "petite vérole" reste cependant une maladie fort dangereuse (65).

Le conseil général vote 1 000 F en 1854 pour le traitement des sages-femmes des communes rurales qui ont opéré gratuitement des accouchements chez les indigents. En 1853, 395 accouchements avaient eu lieu dans ces conditions, et pour chaque cas la sage-femme avait reçu 1,50 F (66)

Notons encore, en 1855, 600 F de subventions à la Providence de Vaize, dans l'agglomération lyonnaise, qui entretient 21 *filles infirmes et indigentes* originaires de la Loire, 700 F pour les malades indigents qui ont besoin d'une cure thermale, et enfin 1 500 F pour des malades indigents qui ne peuvent être soignés qu'à l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon. Dans ce dernier établissement le prix de journée s'élève à 1,25 F (67).

(61) Papiers administratifs d'Ecotay, Archives Diana.

(62) J. de M. du 6 septembre 1855. Rapport du préfet Ponsard. n° 1573.

(63) J. de M. du 6 septembre 1855, n° 1573
du 11 octobre 1857, n° 1698
du 3 octobre 1858, n° 1749

(64) J. de M. du 7 juin 1857, n° 1680.

Le 24 mai 1857, un paysan de Saint-Georges-en-Couzan, Antoine Boudier est attaqué en pleine nuit dans un bois de Trelins alors qu'il allait consulter la "Sorcière de Bussières".

(65) J. de M. du 12 novembre 1854, n° 1488.

(66) J. de M. du 15 janvier 1854, n° 1402 et n° 1467.

(67) J. de M. du 31 août 1854 (n°1467) et du 9 novembre 1854 (n°1487)

DEPOT DE MENDICITE D'AMBIERLE ET ORPHELINAT NAPOLEON

Le conseil étudie encore deux projets dans les années 1854 et 1855 : création d'un dépôt de mendicité et d'un orphelinat.

Prévu à Ambierle, le dépôt de mendicité est un projet auquel le préfet tient beaucoup. *M. le Ministre de l'Intérieur insiste...* dit-il aux conseillers généraux. Mais ceux-ci font la sourde oreille. La troisième commission ajourne la création du dépôt, faute de ressources. Toutefois le conseil déclare de nouveau que son désir le plus vif est de voir le Gouvernement persister dans sa volonté d'extirper la mendicité et, tout aussitôt, demande au préfet de s'assurer s'il ne serait pas possible de placer les mendiants du département dans les dépôts de mendicité des départements voisins. (68)

Par décret du 5 juillet 1808, Napoléon Ier avait ordonné l'arrestation des mendiants et l'établissement de dépôts de mendicité. A cette époque est créé le dépôt de mendicité de Savigneux pour les mendiants de la Loire. L'insalubrité des locaux et le coût du fonctionnement le font très rapidement disparaître. Le projet d'Ambierle n'aboutit pas.

L'"Orphelinat Napoléon", quant à lui, pourrait être fondé grâce à un crédit exceptionnel. Napoléon Ier a fait, par testament, un legs aux provinces de France les plus touchées par les guerres de l'Empire. Le décret du 5 août 1854 affecte 50 000 F au Forez.

L'établissement aurait douze lits. Seraient admis, à l'âge minimum de dix ans, de préférence les orphelins d'anciens militaires, et, à défaut, les enfants de ces vieux serviteurs de l'Etat, lorsque la position des parents serait reconnue malheureuse... La commission des hospices de Montbrison se chargerait de l'organisation pratique (69).

Un moment, on pense affecter les 50 000 F du legs à la création de 8 ou 9 bourses pour enfants sourds-muets et dont le père ou l'aïeul serait ancien militaire. L'administration penche plutôt vers l'orphelinat Napoléon qui, selon elle, aurait l'avantage de présenter un caractère d'établissement spécial propre à perpétuer le souvenir et l'origine du bienfait aux yeux des générations futures (70). Empire oblige.

Là encore le projet n'aboutira pas. Les Hospices de Montbrison refusent d'organiser l'orphelinat et les revenus des 50 000 F du legs sont finalement destinés à des "prix Napoléon" décernés, chaque quinze août, par le préfet à de bons ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture du département (71).

ROLE PERSONNEL DU PREFET

FETES DANS LES SALONS DE LA PREFECTURE

*Dans vos fêtes d'hiver, riches, heureux du monde,
Quand le bal tournoyant de ses feux vous inonde...*

*Oh! songez-vous parfois que, de faim dévoré,
Peut-être un indigent dans les carrefours sombres
S'arrête, et voit danser vos lumineuses ombres
Aux vitres du salon doré ?*

(Victor Hugo) (72)

Le gouvernement impérial souhaite qu'une certaine vie mondaine, à l'exemple de celle de la Cour, anime les préfectures. Les fêtes s'avèrent utiles, politiquement et économiquement. Le très officiel Moniteur n'écrit-il pas que les dépenses d'un grand bal retombent comme une pluie d'or sur toutes les industries. Le préfet Ponsard suit la consigne et

(68) J. de M. du 14 septembre 1854, n° 1471, du 26 oct. 1854, n°1483.

(69) J. de M. du 14 septembre 1854, n° 1471.

(70) Ibid.

(71) J. de M. du 14 septembre 1856, n° 1643.

(72) "Pour les pauvres" (Feuilles d'Automne) : Janvier 1830. V.Hugo.

profite de chaque occasion pour louer la politique "paternelle" de l'Empereur et pour organiser des collectes en faveur des indigents. L'hiver est, par excellence, la saison des fêtes et des réceptions.

Le 31 décembre 1853, les employés de la préfecture présentent leurs vœux à M. Ponsard. *Spontanément et à l'unanimité*, ils manifestent l'intention d'abandonner, au profit de la classe nécessiteuse, une portion de leur traitement. Le préfet les félicite et joint son offrande : 350 F sont ainsi versés au bureau de bienfaisance (73). Le jour de l'an 1854, le préfet reçoit la municipalité de Montbrison et à cette occasion, il engage chaleureusement les classes aisées à suivre l'impulsion et les généreuses pensées de l'Empereur... en venant au secours des malheureux sur qui pèsent cet hiver des souffrances exceptionnelles (74)

Le 19 janvier suivant, il y a grande soirée dans les salons de la préfecture. La fête rassemble une gracieuse affluence où l'on remarque les dames aux toilettes brillantes, les principaux fonctionnaires et les notabilités... Le théâtre de la préfecture donne deux vaudevilles : "Bertrand et Suzette" et "l'Homme blasé". Avant de passer dans les salons... madame Ponsard a recueilli les offrandes de sa société dans l'aumônière des malheureux... La quête a produit une somme de 530 F, qui a été répartie entre le bureau de bienfaisance et l'oeuvre des dames de miséricorde dont fait partie Mme Ponsard... (75) Le 16 février, il y a une nouvelle fête à la préfecture et une nouvelle collecte donne 310 F (76).

LES DAMES DE LA MISERICORDE

Avec cette somme une distribution aux nécessiteux est effectuée dans le mois qui suit : 500 kg de pain à 1210 familles (700 personnes), 100 quintaux de charbon. Le Journal de Montbrison profite de l'occasion pour donner un petit aperçu de l'action des "Dames de la miséricorde" : *Tous ces secours, le discernement parfait et la bonté avec lesquels ils sont distribués auront apporté un soulagement dans bien des pauvres ménages ; ils auront été aussi un grand sujet de consolation et d'encouragement pour les malheureux. On ne saurait donner trop d'éloges au zèle pieux et charitable des Dames de la Miséricorde... Ces dames ne reculent devant aucune difficulté, pour organiser des secours et procurer du travail aux mères de famille jusqu'à présent inoccupées. Par leurs soins, des vêtements, un grand nombre d'objets de lingerie, des chemises, des draps, ont été confectionnés avec la toile qui a été obtenue ; ces divers objets sont distribués aux familles indigentes, à des malades. De toutes parts les bénédictions du pauvre accompagnent les charitables Dames de la Miséricorde...* (77)

Le pouvoir se sert des oeuvres charitables, comme celle des dames de la Miséricorde qui regroupe les gens de la bonne société, pour saupoudrer quelques secours sur les classes indigentes. Chaque fois, il en fait un acte de propagande en faveur du régime. Les distributions de vivres sont réalisées à des moments bien choisis : fête nationale du 15 août, baptême du prince impérial, fêtes à la préfecture... Les festivités sont jugées très favorablement par la presse locale qui se rappelle encore quelles ressources lui assuraient autrefois les habitudes libérales de plusieurs familles riches. (78)

Pour Napoléon III, qui a écrit dans l'Extinction du paupérisme : *La pauvreté ne sera plus séditieuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive, la lutte contre l'indigence doit assurer la tranquillité politique.*

(73) J. de M. du 1er janvier 1854, n° 1398.

(74) J. de M. du 5 janvier 1854, n° 1399.

(75) J. de M. du 22 janvier 1854, n° 1404.

(76) J. de M. du 19 février 1854, n° 1412.

(77) J. de M. du 26 février 1854, n° 1414.

(78) J. de M. du 2 mars 1854, n° 1415.

Les préfets, sur ordre, multiplient donc des actions ponctuelles, limitées, habilement présentées, souvent en faveur des populations rurales. Toutefois l'ordre social et économique n'est guère modifié pendant la période autoritaire de l'Empire.

C- LA BONNE SOCIETE

LES POSSEDANTS

CONSEILS AUX OUVRIERS

Léon Daudré, dans une série d'articles intitulée *Conseils aux ouvriers* et publiée dans le Journal de Montbrison de mai à juillet 1854, exprime l'opinion dominante de la classe aisée sur l'ordre social et économique du moment. Il développe trois idées essentielles : la propriété est sacrée, les riches sont indispensables, le christianisme est l'opposé du socialisme.

Pour Daudré *la propriété, c'est le travail, l'intelligence, l'économie. Tout le monde peut s'asseoir au banquet de la vie ; seulement, les plus heureux, les plus habiles ou les plus adroits y occupent les meilleures places ; les maladroits, les malhabiles ou les malheureux y occupent les plus mauvaises* (79). Propriétaire est un titre respecté. Etre pauvre constitue presque une faute. La mendicité est fustigée et Daudré va jusqu'à faire une proposition odieuse : *Ne craignez pas de poursuivre le mendiant, mais auparavant chassez-le dans les indigents en l'obligeant à porter une médaille ayant un numéro, avec le nom de la commune à laquelle il appartient. Chaque pauvre ne doit pouvoir mendier, sans autorisation, au-delà du territoire communal...* (80)

UNE SOCIETE MUTUALISTE ?

Pour combattre les infortunes de l'existence, Daudré avance une proposition plus humaine, la formation d'une vaste société de secours mutuels : *Riches et pauvres, propriétaires et travailleurs, tous devraient être unis dans des corporations de bienfaisance et de secours. Chaque dimanche l'ouvrier verserait dans la caisse commune, le sou, le rouge liard qu'il pourrait prélever sur le produit de son gain quotidien ; l'homme opulent y mettrait une pièce blanche, au lieu de la sacrifier à une futilité parfois coupable. Ces petits dépôts particuliers formeraient une somme suffisante avec laquelle on subviendrait aux besoins pendant les chômages ou à l'époque des maladies ou de la vieillesse*(81)M. Daudré n'invente d'ailleurs rien et les sociétés de secours mutuels se développent déjà. En janvier 1851, il y a, à Montbrison, quatre sociétés de secours mutuels qui possèdent 1 949,85 F en dépôt à la caisse d'épargne de la ville. (82).

Les chiffonniers de Montbrison forment eux aussi, une très modeste association qui dépose une petite somme au bureau de police de la ville afin de l'utiliser pour fournir des secours aux sociétaires en cas de maladie. En décembre 1852, les fonds de la "Mutuelle des Crocheteurs" s'élèvent à 13 F. Ils sont utilisés pour les frais d'inhumation de Georges Cyprien, crocheteur et "enfant de l'hôpital de Montbrison", mort subitement le 8 décembre 1852 (83).

DE L'UTILITE DU RICHE

S'adressant aux ouvriers, dans un morceau digne d'une anthologie, Léon Daudré justifie la richesse :

Qui est-ce qui bâtit et répare les maisons ? Le riche.

Qui est-ce qui fait faire des parquets, des plafonds, des cheminées de marbre ? Le riche.

(79) J. de M. du 14 mai 1854, n° 1436.

(80) J. de M. du 15 juin 1854, n° 1445.

(81) J. de M. du 18 juin 1854, n° A1446.

(82) J. de M. du 1er juillet 1854, n° 1241.

(83) J. de M. du 9 décembre 1852, n°1287

Qui est-ce qui achète des meubles d'ébénisterie, des glaces, des pendules, des voitures, des chevaux de prix, des livres, des dentelles...? Le riche.

C'est donc au riche que vous devez tout votre travail. On a beau vouloir vous séparer de lui, vous êtes solidaires de son aisance, de sa confiance, de sa tranquillité. Troublez-le, effrayez-le, sur-le-champ le travail s'éteint. Lorsque le riche est inquiet, vous connaissez la misère... Si vous preniez le bien des riches, vous mourriez de faim.

Croyez-vous donc, vous tous, maçons, serruriers, ébénistes, menuisiers, charpentiers, tourneurs, tapissiers, etc, croyez-vous honnement que, s'il n'y avait pas de riches à Montbrison, les braves gens de Savigneux, de Mornand, de Grézieux, de Prétieux, de Saint-Romain, de Bard, Essertines, viendraient acheter vos meubles, vos voitures, vos fauteuils, vos parquets, vos grilles, vos serrures, vos glaces et le reste? Non, mes amis, non; vous resteriez en face de vos outils, sans ouvrage, le désespoir au cœur, la faim aux lèvres... (84) Et Daudré de conclure que tout est dans l'ordre des choses; il faut des riches, il faut des pauvres, Dieu fait bien ce qu'il fait (85). On voit bien que Léon Daudré trouve l'ordre social existant tout à fait à sa convenance!

SOCIALISME ET CHRISTIANISME

Daudré s'appuie sur la religion pour combattre les idées nouvelles qui réclament plus de justice sociale. Selon son expression, ce courant de pensée traverse les bas-fonds de l'édifice social où s'amassent toutes les impuretés. Son discours opposant socialisme et christianisme a quelque chose de véhément:

Le dernier mot du socialisme est jouir; le dernier mot du christianisme est souffrir... L'évangile défend de prendre le bien des personnes. Le socialisme veut s'emparer du bien de tout le monde... Pour le chrétien, cette terre n'est qu'une demeure de passage, un lieu d'exil. Pour le socialiste, la terre est une vallée de béatitude, un séjour de joie, un théâtre de plaisirs, qu'il faut embellir et aimer le plus possible... Le socialisme, à proprement parler n'est que la réhabilitation de la vieille théorie matérialiste d'Epicure, de Lucrèce et de tous les impies... (86). Le moins que l'on puisse dire est que le jugement de l'auteur de *Conseils aux ouvriers* se révèle sans appel et sans nuances. Il reflète l'inquiétude de beaucoup de possédants qui sentent la montée sourde des idées républicaines et socialistes dans les couches populaires.

LE ROLE DE L'EGLISE

DES ADOUCISSEMENTS POUR LE CAREME

L'Eglise combat l'indigence en multipliant et en contrôlant de nombreuses oeuvres charitables: Conférences St-François-Régis, Conférences St-Vincent-de-Paul, Dames de la miséricorde etc. Il y a là une occasion d'essayer de ramener à la pratique religieuse les milieux populaires qui se déchristianisent: *La charité forcera le pauvre à venir aux pieds de la religion*, écrit le cardinal de Bonald (88). Des prêtres se distinguent par leur infatigable action auprès des malheureux comme l'abbé Nicolas Forest, curé de Verrières de 1842 à 1883. Dans les séminaires, à Verrières, Montbrison, St-Jodard, l'Argentière, chaque jour, de grands élèves nommés "aumôniers" distribuent aux pauvres les reliefs des repas de la communauté. On procède de même, d'ailleurs, dans les casernes: le commandant de la garnison de Montbrison fait effectuer des distributions de soupes aux indigents grâce à de "sages économies" sur le service des repas (89).

(84) J. de M. du 16 juillet 1854, n° 1454.

(85) Ibid.

(86) J. de M. du 21 mai 1854, n° 1438.

(87) Oeuvre du Bon-Secours (Roanne) - Travail de Marie (Lyon)...

(88) Lettre pastorale du 2 déc. 1855 (J. de M. du 16-12-1855, n° 1415)

(89) Papiers administratifs d'Ecotay.

Pour le carême, en 1854 et 1855, l'archevêque de Lyon, à cause de la cherté des vivres, autorise des adoucissements : *Nous accordons à tous les fidèles de notre diocèse l'usage des oeufs, du lait, du beurre et du fromage pendant tout le carême, sans en excepter la semaine sainte... Nous permettons aux fidèles de remplacer le beurre et l'huile, par la graisse et le saindoux, pour l'appât des aliments* (90). Encore faut-il avoir du saindoux !

Les religieuses des hospices font ce qu'elles peuvent pour aider les malades indigents ce qui leur cause parfois des ennuis. Le 3 octobre 1857, le tribunal de Montbrison condamne les religieuses des hospices de Feurs et de Saint-Bonnet-le-Château à 500 F d'amende pour exercice illégal de la médecine. Cependant elles sont grâciées le 6 février de l'année suivante (91).

LETTE PASTORALE DU CARDINAL DE BONALD : LE CHRIST, COMPAGNON
INSEPARABLE DU PAUVRE

Dans une belle lettre pastorale donnée le 2 décembre 1855, le cardinal recommande les pauvres à la charité des fidèles. Il rappelle avec force l'évangile : *oui, le Christ mendie dans la personne de l'indigent ; il languit dans la personne des infirmes ; il est aux fers dans la personne des prisonniers ; il voyage dans la personne du pèlerin ; il est sous le poids de la plus extrême nécessité dans la personne de celui qui manque de tout...* Il ne manque pas d'admonester le riche : *Une avarice sordide trouve toujours assez de prétextes pour ne pas remplir le devoir rigoureux de l'aumône... On ferme l'oreille à la voix suppliante de l'indigent... parce qu'on ne veut pas, dit-on, entretenir la paresse, le vagabondage et le vice...* Citant saint Chrysostome, l'archevêque interpelle rudement les privilégiés : *Ne perdez-vous pas des journées entières dans l'oïveté ? Toutes vos heures sont-elles employées à des occupations vertueuses ? Et cependant Dieu vous prive-t-il de ses bénédictions ? Vous refuse-t-il votre portion du pain de chaque jour ?* (94) Pour le prélat, personne ne doit oublier que le Christ est le "compagnon inséparable du pauvre".

*
*
*

MONTBRISON, UNE PETITE VILLE COMME UNE AUTRE

Que dire du Forez après cette évocation de la pauvreté et des misères au milieu du siècle dernier ? Pays rural, le Montbrisonnais ne paraît pas être une des régions les plus défavorisées de l'empire même si la vie reste difficile pour beaucoup.

Des actions ponctuelles mêlant répression et assistance sont réalisées pour faire reculer l'indigence. Pour le régime et le préfet, la prospérité est un gage de tranquillité politique. Pour les possédants, diminuer la misère semble un moyen d'enrayer la progression des idées subversives. Enfin l'Eglise voit un but pastoral à la charité.

Signe encourageant, les travailleurs ont moins "de résignation pour supporter les maux inévitables" de leur condition comme dit Léon Daudré. Ils commencent à organiser eux-mêmes des sociétés de secours mutuels, préparant ainsi les progrès sociaux des temps à venir.

1^{er} janvier 1856, la préfecture de la Loire est transférée de Montbrison à Saint-Etienne. La capitale du Forez redevient une petite ville comme une autre.

Joseph BAROU

(90) Mandements pour carême 1854 (J. de M. du 2 mars 1854) et pour carême 1855 (J. de M. n°1517)

(91) J. de M. du 28 février 1858 n° 1718.

(92) Lettre pastorale du 2 décembre 1855, J. de M. du 16 déc. 1855.

(93) Ibid.

(94) Ibid.

CHRONIQUE DE LA PAUVRETE ET DES MISERES DANS LE MONTBRISONNAIS
AU DEBUT DU SECOND EMPIRE

I - QUELQUES ASPECTS DE LA PAUVRETE AU MILIEU DU XIX^e SIECLE

A - <u>Le Montbrisonnais.</u>	p. 3
B - <u>Des maux apparents : l'indigence et la mendicité</u>	p. 3
- l'indigence	p. 3
- La mendicité	p. 4
C - <u>Chronique des malheurs et des misères</u>	p. 5
<u>Les enfants</u>	
- Les enfants vagabonds	p. 5
- Perdu et retrouvé	p. 5
- Le fils prodigue	p. 6
- Jeunes délinquants	p. 6
- Tragiques accidents	p. 7
- A la mine	p. 8
<u>Les petites gens et la fatalité</u>	p. 8
- Accidents du travail	p. 8
- La plus profonde misère	p. 9
- Le feu du ciel	p.10
- Les caprices du temps	p.11
- Ensevelis dans la neige	p.12
- L'incendie de la ferme	p.12
- Le feu chez les ouvriers	p.13
- La catastrophe de Chambles	p.14
- Les saisies	p.15
<u>Les soldats</u>	
- Sous les drapeaux : de la Crimée aux Antilles	p.16
- La vie du Pioupiou	p.17
D - <u>Les misères morales</u>	p.18
- Les enfants naturels	p.18
- Les enfants abandonnés	p.20
- Les expositions d'enfants	p.21
- Pauvres femmes	p.22
- De cabaret en cabaret	p.23
- Jeux d'argent	p.24
- Mauvais lieux	p.24
E - <u>La justice et les pauvres</u>	p.25
- Vols alimentaires	p.25
- L'occasion fait le larron	p.26
- Les révoltés	p.27
- Les justiciables	p.27
- Pauvreté n'est pas vice	p.30

II - LE POUVOIR ET LA SOCIETE FACE A L'INDIGENCE

A - <u>La ville de Montbrison</u>	p.31
<u>Les rapports sur la répression de la mendicité</u>	p.31
- Les données chiffrées	p.31
- A la recherche des causes	p.32
- L'instruction primaire en question	p.33
- Alcool, tabac, mariage prématuré et... salaire trop élevé	p.34
- Un vaste mouvement vers la ville	p.34

- Conclusions de la commission	p.35
<u>Répression</u>	
- Mesures répressives	p.35
- Mendicité habituelle et vagabondage	p.36
<u>Le pain et les boulangers</u>	p.37
- Pain miché ou pain de seigle ?	p.37
- La vente du pain se fera au poids	p.39
- Condamnations de boulangers	p.39
- Le gâteau des rois ou la part du pauvre ?	p.40
<u>Mesures sociales</u>	
- Ouverture d'une salle d'asile	p.40
- Atelier de tissage, chauffoir public et consultations gratuites	p.41
- Le bureau de bienfaisance et l'ouvroir de la Providence	p.41
B - <u>Le département</u>	
<u>Le conseil général de la Loire</u>	
- Rôle social de l'assemblée départementale	p.42
- Le service des enfants trouvés	p.42
- Les aliénés et le choléra	p.44
- Le service médical gratuit	p.44
- Le médecin chez les pauvres	p.45
- 8 572 malades secourus en dix mois	p.45
- Contre la variole : vaincre l'indifférence et la négligence	p.46
- Dépôt de mendicité d'Ambierle et orphelinat Napoléon	p.47
<u>Rôle personnel du préfet</u>	
- Fêtes dans les salons de la préfecture	p.47
- Les dames de la miséricorde	p.48
C - <u>La bonne société</u>	
<u>Les possédants</u>	
- Conseils aux ouvriers	p.49
- Une société mutualiste ?	p.49
- De l'utilité du riche	p.49
- Socialisme et christianisme	p.50
<u>Le rôle de l'Eglise</u>	
- Des adoucissements pour le carême	p.50
- Lettre pastorale du cardinal de Bonald	p.51
* * *	
<u>Montbrison, une petite ville comme une autre</u>	p.51

Illustrations : dessins du docteur Noël, archives Diana.

Une partie importante de ce travail a été publiée par L'ESSOR du FOREZ sous le titre "PAUVRETE ET MISERE EN FOREZ AU MILIEU DU SIECLE DERNIER" du 18 septembre 1981 au 30 avril 1982 (n° 1821 - 1823 - 1824 - 1825 - 1826 - 1827 - 1829 - 1833 - 1835 - 1836 - 1837 - 1838 - 1841 - 1842 - 1843 - 1845 - 1851 et 1853)

Le docteur Frédéric Noël, à qui nous avons emprunté quelques dessins dont les originaux sont déposés dans les archives de la Diana, est né à Arfeuilles et mort à Roanne (1er sept. 1830, 26 mai 1888). Il a vécu comme médecin à Saint-Haon-le-Châtel durant toute sa vie active. Archéologue, aquafortiste, céramiste, il a laissé une vingtaine d'ouvrages régionaux. Les plus importants sont *Légendes et traditions foréziennes* et *Dictionnaire géographique du canton de Saint-Haon-le-Châtel*. Une rue de la ville de Roanne porte son nom.

=====

VILLAGE DE FOREZ : bulletin trimestriel du groupe d'histoire locale de l'association des usagers du Centre Social de Montbrison.

Siège social : Centre Social, rue des Clercs, Montbrison.

Directeur de la publication : Claude Latta.

Dépôt légal : Quatrième trimestre 1982.